

# **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE**

## **PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2024**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,  
Bonjour à toutes et à tous et bienvenue!

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 20 avril 2024 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2024. En raison des travaux en cours au Parc des Expos de Nevers, nous avons dû trouver un autre lieu pour notre AG. Je remercie l'Agropole du Marault de nous accueillir et Monsieur le Président du Conseil Départemental pour son accompagnement sur ce sujet. Ce lieu ne nous permet pas de disposer d'une grande tribune comme à l'accoutumée et nous avons donc été obligés de réduire à 6 personnes la tribune ; ce n'est aucunement un manque de respect ou de manque de considération envers nos invités, je tiens à le préciser. Ils auront bien entendu un temps de parole à la fin de notre assemblée.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Monsieur JOLY Patrice, Sénateur de la Nièvre,

Monsieur PERROT Patrice, Député de la Nièvre,

Monsieur PAPADOPOULOS Pierre, Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre, représentant Monsieur le Préfet de la Nièvre, excusé,

Monsieur GUYOT Thierry, vice-président du Conseil Départemental de la Nièvre, représentant Monsieur BAZIN, Président du Conseil Départemental

Monsieur BARBIER Daniel, Président de l'Amicale des Maires de la Nièvre,

Monsieur SUET Michel, adjoint à la mairie de Nevers,

Monsieur JOUHANNEAU Julien, Maire de Coulanges-les-Nevers, Vice-Président de l'Agglomération de Nevers,

Le Chef d'escadron GAY PEILLER Laurent, représentant le Colonel BURLET, commandant le Groupement de gendarmerie de la Nièvre,

Monsieur PETITBOUT Alban, Chef Départemental de l'O.F. B,

Madame PHILIPPE Emilie, Présidente du Centre National de la propriété Forestière Bourgogne Franche-Comté, accompagnée de Madame MOLINIER DOUCET Betty, Responsable développement forestier de la Nièvre pour le CRPF,

Monsieur DE MONTIGNY Alban, Président du syndicat des propriétaires forestiers de la Nièvre,

Monsieur GONDRAS Pierre Louis, Administrateur de la FDC 71, et Monsieur BRULIARD Alain-Philippe, Administrateur de la FDC 71, représentant Madame Evelyne GUILLON, Présidente de la FDC de Saône et Loire,

Monsieur DUDRAGNE Alain, Administrateur FDC 18, représentant Monsieur COTTINEAU Jean-Claude, Président de la FDC du Cher,

Monsieur GABORET Roger, Administrateur FDC 45, représentant Monsieur MACHENIN Alain, Président de la FDC du Loiret,

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,

Madame et Messieurs les louvetiers,

Messieurs les estimateurs,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

### **Excuses**

Nous ont demandés de bien vouloir les excuser :

Monsieur GALY Michaël, Préfet de la Nièvre, représenté par Monsieur Pierre PAPADOPOULOS,

Monsieur Yoann SATURNIN de BALLANGEN, Directeur de Cabinet du Préfet,

Madame GOULET Perrine, Députée de la Nièvre,

Madame SOLLOGOUB Nadia, Sénatrice de la Nièvre,

Monsieur BAZIN Fabien, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, représenté par Monsieur Thierry GUYOT, vice-Président délégué à l'agriculture,

Monsieur THURIOT Denis, Maire de Nevers, représenté par Monsieur Michel SUET, adjoint,

Monsieur LE CARDINAL Olivier, Directeur départemental de la sécurité publique de la Nièvre,

Monsieur le Colonel PEYCRU Olivier, du SDIS 58,

Madame BURNOD Coralie, Directrice des Finances publiques de la Nièvre,

Monsieur PRIOUX Pierre-François, Président de la Société de vénerie,

Monsieur SECULA Pascal, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté,

Monsieur LECAS Olivier, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne,

L'année qui vient de s'écouler a vu nombreux de nos proches et de nos amis nous quitter, et tout particulièrement Monsieur Gérard CHALANDRE, qui a été administrateur de la FDC de la Nièvre de 2001 à 2015 et membre du bureau de la FDC en tant que Trésorier adjoint de 2005 à 2010. Il a également été trésorier du GIC Sangliers du Morvan de sa création jusqu'en 2022. Je vous demande de bien vouloir vous lever pour un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2024-2025. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous présenter.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Etienne GAUTHIER. D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même que les années précédentes, à savoir un buffet froid gratuit, avec des pré-réservations. J'inviterai donc uniquement, et j'insiste sur le uniquement, les personnes s'étant manifestées auprès de la Fédération à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. 285 repas sont disponibles et 285 personnes se sont inscrites ! Pour les autres, pensez l'année prochaine à renvoyer le coupon-réponse si vous souhaitez déjeuner.

### **Adoption PV 2023**

Le procès-verbal de l'AG 2023 a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne

*Le PV de l'AG 2023 est adopté à l'unanimité.*

### **RAPPORT FINANCIER – Michel RAPIAT**

La campagne 2022/2023 se solde sur un excédent global de 146 582 €, dans lequel il faut identifier trois résultats différents correspondant aux trois sections analytiques.

Les 3 sections analytiques sont :

- le service GENERAL qui représente 39% des volumes financiers, en hausse de 4% par rapport à l'an passé,
- le service DEGATS qui représente 56% des volumes financiers, en diminution de 4% par rapport à l'an passé,
- le service ECO CONTRIBUTION qui représente 9% des volumes financiers.

Commençons par la section analytique GENERAL. Les comptes de l'exercice 2022/2023 se soldent sur un excédent global de 76 971 €. Ce résultat conséquent s'explique par un transfert de charges (frais de personnel, charges de structure, aménagements) vers des dossiers pris en charge financièrement dans le cadre de l'éco contribution. Cependant, avec l'augmentation significative de l'ensemble des charges, et en l'absence de prestations externes, ce résultat est moindre que l'an passé.

Les charges sont supérieures de 6% au budget, avec des frais de personnel qui s'affichent comme supérieurs au budget, mais ceci est la cause de charges sociales mal réparties dans le montage budgétaire et imputées en trop grand nombre sur la section ECO CONTRIBUTION et pas assez sur la section SERVICE GENERAL. Les frais de personnel sont dans l'ensemble maîtrisés et l'augmentation n'est que l'incidence des revalorisations salariales liées au coût de la vie. Vous pourrez noter que les amortissements diminuent, contrairement aux services extérieurs qui augmentent et ce avec les travaux de restauration de l'Étang de Marvy, qui ont généré des subventions et in-fine une opération financière à l'équilibre. Les achats ont augmenté, en lien avec l'inflation et l'augmentation de l'ensemble des prix.

Le service analytique DEGATS se clôt, quant à lui, sur un excédent de 69 611 €, grâce à l'accompagnement de l'Etat à travers le plan de résilience à hauteur de 261 k€. Si cet accompagnement n'avait pas eu lieu, nous aurions été déficitaire de près de 200k€.

Les charges de la section DEGATS sont, vous le voyez, toutes maîtrisées, y compris les indemnités, supérieures de 250 000 € au budget.

Les indemnités de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 1 192 412 €, un chiffre très haut, non pas à cause des volumes de dégâts très importants, mais des tarifs 2022 élevés sur lesquelles les indemnités ont été effectuées, expliquant en parallèle la participation de l'Etat à travers le plan de résilience.

Une répartition précise des temps de travail de chaque salarié continue d'être établie annuellement en tenant compte de la masse salariale 2022/2023. Cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice précité :

✓ 15.89 % (% des temps passés avec pondération salariale) des salaires et charges annexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 17.09 % en 2021/2022.

✓ 14.14 % (% des temps passés sans pondération salariale) des charges administratives (consommables, fournitures administratives et informatiques, assurances, timbres et téléphone), d'amortissement (matériel et mobilier informatique et administratif, siège social) sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 15.17% en 2021/2022.

Venons -en à la section ECO CONTRIBUTION. Le sujet de l'éco-contribution prend du volume dans les travaux de la FDC 58, avec bon nombre de sujets (mesures agri-environnementales, limitation de la mortalité par noyade dans les canaux, création d'aménagements, suivi par bio-indicateurs de populations...) permettant une consommation de l'enveloppe pouvant être allouée à notre Fédération. Le service ECO-CONTRIBUTION se solde sur un résultat nul avec des mouvements financiers de 273 779 €.

Malgré l'excédent constaté sur la section DEGATS, les réserves sur la section DEGATS restent négatives au 30 juin 2023 à hauteur de -129 454 €.

Les comptes consolidés de la FDC 58 disposent donc de réserves globales à hauteur de 2 869 458 €, dont 1 988 532 € de disponibilités.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, votre Conseil d'Administration en date du 20 Mai 2020 et confirmée par votre Assemblée Générale du 31 Mars 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des procédures concourant à l'élaboration des comptes, nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Nous nous sommes assurés de la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers.

L'existence de procédures de répartitions analytiques entre services a également été examinée. Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- ☞ Convention avec M. Etienne GAUTHIER suite à son élection en tant qu'administrateur :
  - Objet : poursuite du contrat antérieur d'approvisionnement en plaquettes forestières auprès de la SCEA du Domaine d'Aglan
  - Montant des achats sur l'exercice : 774 €
  
- ☞ Convention avec M. Hervé COMPOT suite à son élection en tant qu'administrateur :
  - Objet : poursuite du contrat antérieur d'approvisionnement en aliments pour animaux (blé et orge) auprès du GAEC COMPOT
  - Montant des achats sur l'exercice : 1688 €

## **RAPPORT MORAL – Bernard PERRIN**

Ce rapport moral cuvée 2024 se voudra plus court qu'à l'accoutumée, non pas que je n'ai rien à dire, mais tout simplement parce que notre Président national, Willy SCHRAEN, s'adressera à vous, en vidéo, juste après moi, et reprendra beaucoup de sujets nationaux. Pour ne pas être redondant et trop long, mon intervention évacuera donc les sujets que Willy traitera tout à l'heure, hormis un, celui de l'indemnisation des dégâts de gibier.

Vous le savez, depuis 4 années, le monde de la chasse a choisi d'entamer une communication intensive et assumée auprès du grand public. Les chasseurs ont maintenant rendez-vous avec les téléspectateurs. Nous ne passons pas de la pub à la télévision pour le simple plaisir de le faire, mais parce que plus la chasse est expliquée, plus elle est acceptée par nos concitoyens. Toutes les analyses le montrent. Le dernier spot TV de 30 secondes, lancé le week-end du 15 au 17 mars sur le thème de « J'aime la Nature Propre » pour nettoyer la nature ensemble a fait un carton. Cette année, plus de 92 Fédérations ont participé à l'opération avec plus de 3 200 lieux de ramassage. Elles ont rassemblé au total plus de 140 000 participants, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés, soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou un terrain de foot rempli de déchets sur 1,6 mètre de haut ! Notre département, qui fait partie

des premières fédérations à avoir œuvré sur ce sujet avec la « Loire Propre » a pris sa part de contribution à cette réussite nationale. Cet événement montre aussi que nous sommes des acteurs clés pour initier des opérations au service de l'environnement, en mobilisant bien au-delà du seul monde de la chasse, mais aussi avec les autres utilisateurs de la nature. Ces spots télévisés qui bénéficient d'un plan média puissant sont vus en moyenne 247 millions de fois. Ce n'est pas rien ! Et cela commence à payer pour toutes les facettes de notre activité cynégétique ! Si nous avons une baisse légère du nombre de pratiquants validant un permis de chasser, due à une pyramide des âges qui joue en notre défaveur, force est de constater que le nombre de candidatures au permis de chasser repart à la hausse.

A ce titre, une nouvelle grande étude sur les chasseurs en France, initiée par la FNC, a répondu récemment à la question « qui sont les chasseurs ? », et a mis des chiffres incontestables sur notre pratique. Dans nos rangs, la diversité socio-professionnelle est importante et ne se dément pas. On dénombre parmi les chasseurs autant d'employés ou d'ouvriers, que de cadres. Les chasseurs dépensent 4,2 milliards par an pour leur passion en générant 37 400 équivalents temps plein sur les territoires. Notre pratique contribue à la richesse nationale avec 3,6 milliards d'euros de participation au PIB, là où le tennis avec 4 fois plus de pratiquants en génère presque 3 fois moins. Cette étude en est la preuve : nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes, des passionnés, résolument engagés qui donnent de leur temps et de leur argent pour leur passion, mais aussi pour la nature et ses autres usagers.

Selon cette étude, l'enjeu de « favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature » rassemble 86 % des chasseurs. Logiquement pour répondre à ce défi, ils placent l'amélioration de la sécurité comme une priorité pour 82 % d'entre eux. Les chiffres parlent pour nous : la nouvelle baisse des accidents lors de la saison dernière témoigne des actions réalisées par les chasseurs pour renforcer la sécurité. Si on ne peut jamais se satisfaire qu'il y ait des accidents mortels (au nombre de 6 en 2022-2023 et exclusivement des chasseurs), rappelons que c'est sans aucune pression législative que nous avons réussi à diviser le nombre de ces accidents par cinq en 20 ans. Et, comment au niveau de l'Etat, peut-on demander aux fédérations de faire toujours plus en matière de sécurité, tout en se désengageant au fur et à mesure de la police de la chasse, qui s'éteint tranquillement à l'OFB ? C'est ce qu'affirment les syndicats de l'Etablissement public, en évoquant une baisse de 87% du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB et c'est ce que nous ressentons bien entendu en Nièvre. Ce sont les chasseurs et les ruraux, eux-mêmes, qui demandent plus de police, comme par exemple, face au braconnage de nuit ou aux incivilités croissantes dans la nature que nous constatons, aux quelques équipages de 4\*4 sauvages qui sévissent dans notre département et qui sont pour l'image de la chasse et en matière de sécurité, une gangrène. Les chasseurs contribuent encore à hauteur de 40 millions d'euros au budget de l'OFB, pour financer des missions qui ne sont plus en rapport avec les besoins du monde de la chasse. Nous espérons que, grâce à la tutelle mise en place par l'Etat de monsieur le Préfet sur l'OFB, la mission de police de la chasse sera menée de manière plus conséquente.

Venons-en à la problématique de l'indemnisation des dégâts de gibier. Depuis 2019, la Fédération des chasseurs de la Nièvre, avec 4 fédérations du sud-ouest, ont demandé une modification réglementaire des textes régissant l'indemnisation des dégâts de gibier. Dans l'attente d'une refonte du système promise par le Président de la République d'ici la fin de son mandat, l'Etat a décidé d'abonder au financement des dégâts à hauteur de 60 millions d'euros sur 3 ans, suite aux accords signés en mars 2023. Cette participation n'est pas une fin en soi, elle n'est que la première étape indispensable pour que des fédérations comme la nôtre puissent continuer d'effectuer leur mission de service public. N'oublions pas que l'objectif est bien de refondre les bases du système d'indemnisation, il en va de notre survie ! Pour la campagne 2023, l'Etat a abondé à hauteur de 390k€ dans les recettes de la FDC 58 pour accompagner les indemnisations et réduire les dégâts. Car, pour 2024 et 2025, l'Etat demande à ce que l'accompagnement financier soit couplé à des diminutions respectives de 15 et 20% des surfaces de dégâts. Il va sans dire que rien n'est acquis ! D'autant plus que pour réduire les dégâts, il faudrait pouvoir communiquer et échanger avec le monde agricole. Dans le département, la Chambre d'Agriculture a choisi une autre posture que celle du dialogue : elle a opté pour la politique de la chaise vide, de la non réponse à nos sollicitations ! Contrairement aux forestiers

avec lesquels les échanges sont sincères et constructifs au regard des enjeux considérables liés au changement climatique, à la problématique des scolytes et aux plantations en nombre dans le cadre du plan de relance, les échanges avec le monde agricole sont inexistant, sauf de temps à autre avec un petit mot charmant dans le Journal du centre, où la Chambre d'Agriculture préfère fustiger la gestion nivernaise du sanglier, que de saluer les efforts des chasseurs nivernais qui ont prélevé cet hiver plus de 9200 sangliers. Pourtant, avec la nouvelle équipe, lors de la mise en place de nos différentes fonctions au sein du Conseil d'Administration, nous avions espéré de meilleures relations et un travail constructif entre nos deux structures avec la nomination de Monsieur Etienne GAUTHIER, agriculteur-chasseur, pour renouer avec les responsables agricoles. Malheureusement, force est de constater à ce jour que c'est un véritable échec. Alors espérons que les prochaines élections de la chambre d'Agriculture amèneront un nouveau souffle et une nouvelle équipe avec laquelle le dialogue sera possible et avec laquelle nous pourrons aller au-delà de la problématique des dégâts et comprendre que nous avons de nombreux sujets en commun, comme celui du loup, des aménagements en faveur de la biodiversité comme les plantations des haies et l'ensemble des mesures favorables à la petite faune et bien d'autres thèmes.

Comme tous les ans, je ne pourrai vous présenter mon rapport moral, sans vous parler de toutes les associations antispécistes comme PETA, One Voice, ASPAS ou autres qui sont et deviennent de plus en plus dangereuses pour la chasse et pour l'homme. Amis chasseurs, ne nous trompons pas de combat. Nous devons absolument nous soutenir, nous rassembler, et laisser nos querelles internes de côté. La politique, la lutte des classes, la jalousie, les prises de positions stériles, l'intérêt individuel des acteurs du monde cynégétique ne doit pas passer devant l'intérêt collectif. Notre passion vaut mieux que tous nos désaccords. Nous devons nous battre pour elle, car c'est notre ADN et notre mode de vie.

Nous sommes, amis chasseurs, dans la dernière ligne droite du renouvellement de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, dossier ouvert depuis l'été dernier. Nous arrivons à la phase terminale de consultation des partenaires et vous avez reçu par mail début avril ce projet. Aucune révolution n'apparaîtra dans ce schéma si ce n'est une volonté accrue du Conseil d'Administration pour traiter la problématique des « points noirs ». Ce ne sera pas simple mais il est de notre devoir de dire STOP à certains territoires générateurs de dégâts, impactant les budgets de toutes les équipes de chasse. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qu'elles soient partenaires ou membres de la Fédération, pour avoir contribué à ce document cadre pour les 6 prochaines années. Ce document sera soumis à votre approbation lors des résolutions.

Avec 12 collaborateurs et 2 services civiques qui œuvrent chaque année sur le sujet de la création / restauration des mares, ou autres, nous avons fait le choix au niveau de la fédération des Chasseurs de la Nièvre de disposer d'un niveau d'activités supérieur à d'autres fédérations ayant un nombre d'adhérents semblable. C'est, à nos yeux, un impératif pour assumer l'ensemble de nos missions de façon efficace mais aussi se positionner sur les sujets environnementaux, où nous avons fait notre place depuis maintenant plusieurs années. La compétence des équipes de la Fédération est un réel atout pour les chasseurs du département et nous tâcherons dans les mois et années à venir à occuper une place encore plus considérable sur les sujets environnementaux en allant émarger sur des fonds de financement autres que l'éco-contribution. Je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel fédéral et les nombreux bénévoles qui nous aident pour avoir une fédération dynamique.

### **INTERVENTION VIDEO WILLY SCHRAEN**

Vous allez entendre d'ici quelques instants notre Président national, Willy SCHRAEN. Je tiens à le féliciter et à le remercier pour l'abnégation qu'il mène au quotidien pour défendre la chasse française et faire avancer les dossiers, et Dieu sait que ce n'est pas chose aisée. Willy, c'est à toi !

### **RAPPORT D'ACTIVITE - Guy ROBLIN**

Il me revient le privilège de vous présenter le rapport d'activités de notre fédération. J'essaierai d'être le plus exhaustif possible, au regard des nombreuses missions qui nous incombent, sans

être je l'espère, trop long. Je balaierai l'ensemble des sujets, hormis celui du grand gibier et des dégâts que notre directeur vous présentera plus tard.

Commençons par le nombre d'adhérents de notre Fédération. La saison 2023/2024 se termine avec 7155 adhérents à la fédération, soit 145 de moins que la saison passée. Cette tendance est nationale pour cette année mais elle est aussi liée à la démographie nivernaise, caractérisée par la perte constante de ses habitants et du vieillissement de sa population. Cette évolution, si elle perdure, va devenir très vite inquiétante et elle va devenir un vrai enjeu au niveau des équipes de chasse, du nombre d'actionnaires et de l'efficacité dans les prélèvements.

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au plus combien ingrat. Dans un cadre général, les dates d'ouverture du petit gibier qui ont été validées en CDCFS sont identiques à celles de la saison passée, à savoir une ouverture de la chasse de la perdrix, du faisan et du lièvre à l'ouverture générale, pour se terminer respectivement le 24 novembre 2024 pour le lièvre, le 12 janvier 2025 pour la perdrix et le 9 février 2025 pour le faisan. Pour le lièvre, la position a été revue l'an passé, en décalant l'ouverture de la chasse à l'ouverture générale et pour votre information, les données de comptage collectées en décembre / janvier démontrent une stabilité des populations, ce qui permet de conclure à une absence d'incidence significative de l'avancement des dates de chasse sur nos populations de lièvres.

L'accompagnement de la fédération restera soutenue en matière de petit gibier pour la prochaine campagne avec le maintien de l'ensemble des aides au développement du petit gibier : 1500 € pour la création de volières d'acclimatation, 800 € pour l'opération colvert, 7500 € pour l'opération « élevage des faisandeaux et perdreaux sous poule naine », le don de lapins pour la création de garennes artificielles, 12500 € pour les GIC Petit Gibier (enveloppe en augmentation de 2500 € pour leur permettre de bénéficier d'oiseaux de souche sauvage), sans oublier l'enveloppe budgétaire de 27 000 € d'encouragement de la régulation des prédateurs, directement liée au développement du petit gibier. Les efforts financiers de la Fédération en matière de petit gibier s'élèveront donc à près de 55 000 €.

La politique Petit gibier verra cette année la reconduction de l'opération Faisandeaux de souche sauvage, soit avec des faisandeaux de 1 jour à élever sous poule naine, soit avec des faisandeaux de 12 semaines. Ces oiseaux seront destinés aux territoires adhérents et sous certaines conditions, la FDC prenant en charge une partie des coûts financiers. J'invite toutes les personnes intéressées à ce sujet à se rapprocher de Philippe GAUTHIER ou de Benjamin GAUTHIER, et surtout de retourner leur bulletin d'inscription.

Parler du petit gibier dans la Nièvre sans parler de la bécasse ne serait pas possible. La dernière saison a été exceptionnelle, nous avons une chance de pouvoir être aussi bien lotis de ces flux migratoires, des conditions et des biotopes nivernais favorisant un hivernage de ce notre belle dame. Les modalités de gestion resteront inchangées pour la prochaine campagne. Nous resterons sur la déclinaison suivante : 30 oiseaux sur l'année, avec 3 oiseaux par jour et 5 par semaine. Mais pensez à rendre vos carnets pour ceux qui n'auraient pas encore franchi le pas vers CHASSADAPT.

Venons-en au dossier des ESOD. Grâce à un énorme travail de collecte de données, de nuisances, nous avons pu l'an passé justifier des seuils de nuisibilité et demander le classement du renard, de la fouine, de la martre, du corbeau freux, de la corneille noire et nous avons la joie de voir revenir la pie bavarde dans ce classement mais également l'étourneau sansonnet dans les communes à caractère viticole. Nous avons gagné une bataille mais pas la guerre... car il est d'ores et déjà impératif de penser au prochain classement et de commencer à collecter les données de nuisances constatées, que ce soit avec les formulaires disponibles, ou avec l'application VIGIFAUNE.

Le soutien financier à la politique de régulation des ESOD sera maintenue pour la prochaine campagne, avec un budget de 27 000 €, dans les mêmes conditions qu'actuellement avec un système de bons d'achat de gibier ou de chèque et un système de bonus pour les piégeurs optant pour le repeuplement de gibier.

Autre sujet d'importance : la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau. Cette période complémentaire de vénerie sous terre fait l'objet de toutes les attaques de nos opposants. Mais il est de notre devoir de ne rien lâcher sur le sujet car après avoir attaqué la

vénerie sous terre, ce sera le tour de la grande vénerie, de la chasse aux chiens courants et in fine de tous les modes de chasse, car c'est bien là l'objectif des associations telles que l'ASPAS, One Voice ou encore l'AVES. Alors un gros travail de compilation de données argumentaires a été effectué cette année, en parallèle de l'enquête Blaireautières. La qualité de ce mémoire a été soulignée par les membres de la CDCFS, qui ont validé notre demande de période complémentaire du 15 mai au 15 septembre 2024. Mais ne soyons pas dupes, il sera fort probable que le Tribunal Administratif de Dijon soit à nouveau saisi par des associations d'anti !

Conscients des problèmes que les corvidés peuvent occasionner sur les semis de printemps et donc pour accompagner les agriculteurs ayant des soucis, le groupe CORVIDES continuera ses missions en 2024. Avec plus de 50 bénévoles, ce sont l'an passé 222 interventions qui ont pu être menées pour un résultat de plus de 1800 prélèvements représentant plus de 1000 heures de bénévolat... Ce groupe ne pourra pas se substituer aux opérations obligatoires de destruction dans les grandes corbeautières bordant nos voies de circulation... mais là aussi, sur ce sujet, il est fort à parier que le Tribunal Administratif de Dijon soit encore saisi !

Le domaine de la formation est un fort enjeu de la Fédération des Chasseurs, tant à travers les formations dites obligatoires que les formations plus techniques. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des formateurs, bénévoles ou salariés, qui donnent de leur temps et de leur savoir pour mener à bien ces formations, indispensables à une image sérieuse et positive de la chasse et des chasseurs.

Faisons maintenant un zoom sur la formation SECURITE décennale obligatoire. Cette formation, issue de la réforme de 2019, est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs, et ce tous les 10 ans. 2350 chasseurs nivernais ont suivi cette formation. Les chasseurs nivernais sont conscients des enjeux liés à la sécurité et adhèrent à cette démarche. Mais force est de constater que les inscriptions basées sur la base du volontariat tendent à diminuer et nous obligent à convoquer les chasseurs par commune d'habitation. Et là, le taux de participation des chasseurs n'est pas bon... alors je voudrais juste rappeler ici que cette formation obligatoire, qu'il n'est pas inutile de recevoir une piqûre de rappel en matière de sécurité et que nous ne serons pas à même en 2030 de passer en formation toutes et celles et ceux qui auraient préféré jouer la montre et attendre la dernière année... il y aura donc des perdants dans cette affaire puisque les validations de permis de chasser ne pourront pas se faire en 2031 pour les adhérents n'ayant pas suivi cette formation... à bon entendeur !!!

Venons-en au fameux sujet du SIA. Après des débuts très laborieux et de multiples reports, la date du 31 décembre 2024 sera certainement la dernière limite pour créer son compte SIA. Toutes les armes à canon rayé, les armes à canon lisse semi-automatiques ainsi que celles à canon lisse à 1 coup par canon acquises après le 1<sup>er</sup> décembre 2011 doivent être déclarées. Jusqu'au mois de juin, les services de la Préfecture effectuent des permanences à la FDC pour vous accompagner dans ces démarches, alors profitez-en !

Plusieurs partenariats d'importance ont été engagés depuis de nombreuses années et méritent une attention toute particulière. Mais, avant de rentrer dans ces partenariats, je souhaite saluer Monsieur le Directeur de la DDT et le remercier des échanges que nous avons au quotidien avec lui et ses services, échanges transparents, sincères, qui permettent d'avancer dans une confiance réciproque. Premier partenariat d'importance, celui de SYLVIFAUNE avec nos amis forestiers et l'OFB. Une dizaine de massifs s'étaient lancés initialement dans cette démarche, nous ne sommes plus que 3 en France et force est de constater que les Bertranges servent aujourd'hui de modèle. Les données d'abondance, de performance et d'équilibre sur le milieu sont recueillies de manière collective, partagées et analysées ensemble, ce qui permet de sortir des ressentis et disposer de données objectives partagées quant à l'évolution des populations de cervidés et leur équilibre avec le milieu. Nous pouvons être fiers du maintien de ce dispositif et avec le temps et le recul des données, les décisions d'attribution sont prises très rapidement dans un consensus.

Autre sujet, où des partenariats se sont mis en place, le sujet des hannetons dans le Morvan, qui à cause de densités importantes, induit une production fourragère moindre sur le secteur d'Arleuf / Château Chinon en particulier et des dégâts conséquents de sangliers, très friands de ces larves. Un travail collaboratif s'est mis en place depuis 2021 entre la Fédération, la Chambre

d'Agriculture et la FREDON. L'objectif est de mieux comprendre cette problématique et trouver des solutions permettant de limiter les impacts. Un stagiaire vient de travailler 4 semaines sur ce sujet, pour effectuer des prélèvements sur les parcelles tests. Depuis l'identification du problème, les instances sanitaires nous ont rejoints, avec la DRAF et la DGAL, afin de trouver des solutions de lutte contre ce hanneton. Des opérations de test de traitement sur plusieurs parcelles devraient pouvoir être menées dans les prochains mois, dans le but de proposer des mesures de lutte chimique aux agriculteurs concernés par cette problématique.

Nouveau partenariat qui est en train de voir le jour, celui avec SNCF Réseau. Après avoir travaillé voici plusieurs années avec SNCF réseau sur les zones de collision avec le grand gibier, les nouvelles problématiques liées aux blaireaux engendrant des risques de sécurité publique manifestes, ainsi que les complications suite aux collisions avec le grand gibier sur la ligne Paris / Clermont, sont en train de donner lieu à deux nouvelles conventions de partenariat avec SNCF réseau. La Fédération des Chasseurs est ici reconnue comme l'interlocuteur privilégié de SNCF réseau sur la problématique Faune Sauvage.

Enfin, dernier partenariat d'ampleur qui nous tient à cœur, celui lié à la semaine d'éducation à la nature. 2024 sera le 5<sup>ème</sup> cru de cette superbe manifestation où les acteurs de la biodiversité (forestiers, pêcheurs, apiculteurs, organismes de traitement de déchets...) verront défiler tout au long de la semaine du 14 au 18 mai, 400 enfants du CP au CM2. Car il est de notre devoir, en tant qu'acteurs de la biodiversité au quotidien et en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement, d'expliquer aux jeunes générations les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Je profite de cette occasion pour rappeler au Conseil Départemental à qui nous avons déjà proposé un partenariat sur ce sujet en 2019, sans qu'il y ait de suite favorable donnée, qu'il est le bienvenu s'il souhaite aujourd'hui rallier à cette manifestation, sans qu'il y ait besoin de subvention, je vous rassure !

Ce sujet est le lien parfait avec l'éco-contribution issue de la loi du 24 juillet 2019, puisque l'éducation à l'environnement fait partie des sujets pouvant être déclinés dans le cadre de l'éco-contribution. Pour rappel, c'est un budget d'environ 125 k€ qui nous est alloué chaque année. L'éco-contribution a été vécue à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre comme une véritable opportunité de disposer de moyens financiers, et donc implicitement de moyens techniques et humains, pour travailler sur des sujets à enjeux environnementaux et de se positionner aujourd'hui comme un acteur incontournable du paysage nivernais en matière de biodiversité, n'en déplaise peut-être à certains... ! Nous tâcherons au sein de la Fédération, avec les moyens qui sont les nôtres, de développer ces travaux environnementaux, en allant chercher d'autres sources de financement, type Agence de l'Eau ou Bob 113, anciennement « Fond vert ».

Pour la campagne 2023/2024, voici la liste des sujets éligibles à l'éco-contribution, travaillés dans la Nièvre :

- Suivi de la faune sauvage : 5.8 k€
- ICE Cervidés / BERTRANGES: 8 k€
- Limitation des noyades via la mise en place de passages à gibier / VNF : 8 k€
- Suivi des collisions / Faune Infra : 8.7 k€
- Education à la nature et à l'environnement : 17 k€
- Programme Agriculture Faune Sauvage : 36.2 k€
- Une mare pour mon territoire : 46.8 k€

Parmi nos collaborateurs, nous avons Romane BOISMENU que vous connaissez maintenant tous, qui s'occupe en particulier de l'éco-contribution et des formations à la fédération. Mais elle dispose également de grandes compétences et d'une passion : celui de la photo et du montage VIDEO. L'an passé, vous aviez pu visionner un film sur les aménagements réalisés dans le cadre de la limitation de la mortalité sur les canaux et le dossier des mares. Cette année, nous avons choisi de mettre en valeur les travaux de plantation de haies réalisés dans le cadre

du Plan de relance et les travaux d'aménagement en faveur du petit gibier, permettant à eux deux de donner une vraie impulsion à la politique Petit Gibier. Romane merci !

## **FILM PLAN DE RELANCE / ECO CONTRIBUTION**

### **RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIER ET DEGATS – Florent ORTU**

Il me revient de vous présenter le sujet des prélèvements de grand gibier, et celui des dégâts de gibier, étroitement lié ! Commençons par le chevreuil. Nous venons de boucler le plan de chasse triennal 2021/2024, sur des chiffres semblables à celui du dernier plan 2018/2021. En effet, 22662 chevreuils ont été prélevés sur les 3 dernières années, portant le taux de réalisation à 84%. Il faut toutefois constater que les prélèvements ont été mieux répartis sur les 3 années et moins intensifs lors de la dernière campagne, c'est une bonne chose... Il a été convenu, dans le cadre de la bonne entente de travail avec les forestiers, d'adresser à l'ensemble des détenteurs de plan de chasse et des propriétaires forestiers privés, un courrier commun rappelant les enjeux liés au plan de relance et la nécessaire communication entre propriétaires forestiers et chasseurs. L'Etat a accompagné les propriétaires forestiers pour faire face à ces enjeux cruciaux et, pour le département de la Nièvre, ce sont 2 382 hectares qui ont été plantés entre 2021 et 2023, et qui ont fait l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat dans le cadre du plan de relance. Il est clair que les moyens financiers, publics et privés, injectés doivent s'accompagner de résultats à la hauteur des efforts et des enjeux. Il est donc plus que nécessaire de tendre vers le fameux équilibre sylvo- cynégétique, en limitant les dégâts sur les plantations. Dans le cadre des attributions du plan de chasse triennal 2024/2027, cette problématique a été intégrée à la volumétrie de bracelets des territoires de chasse, concernés par ces plantations. Nous avons également pris en compte ces enjeux, dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030, en prévoyant la possibilité de revoir les attributions, si besoin était, et en affectant à chaque territoire des bracelets en tirs d'été, permettant dès le 1er juin d'intervenir sur les secteurs sensibles de vos territoires. Le volume de bracelets alloués sur un territoire n'est pas LA réponse ou LA solution pour atteindre ce fameux équilibre sylvo-cynégétique. Plusieurs facteurs sont également importants :

- La discussion et les échanges entre propriétaires forestiers et responsables de chasse doivent s'accroître pour mieux se comprendre, connaître et anticiper les travaux forestiers pour intégrer ces problématiques aux demandes de plans de chasse, ....
- La pression de chasse et le dérangement doivent s'accroître sur les parcelles sensibles car les dégâts peuvent être parfois occasionnés non pas par une surpopulation de cervidés, mais par une (petite) population bien installée sur un secteur sensible, rempli de quiétude...
- La conduite des travaux forestiers, et tout particulièrement le dégagement des plantations, doit toujours permettre la présence d'une végétation d'accompagnement autour des plants, de manière à les protéger de la dent des cervidés.

C'est en communiquant et en échangeant sur les attentes des uns envers les autres que les efforts seront récompensés.

Passons aux grands cervidés. La dernière campagne a vu la réalisation de 793 grands cervidés, soit une augmentation de 170 animaux en deux ans. Le prochain Schéma Départemental conservera les mêmes zones de gestion, les mêmes objectifs de gestion sur les zones blanches et rouges et les mêmes outils de gestion, à savoir les mêmes bracelets.

Les situations et les objectifs ne sont par contre pas similaires pour les zones de gestion pour la prochaine campagne :

- Pour le Plateau Nivernais, les attributions augmenteront sensiblement, en particulier autour du massif de Bellary et la bordure nord du département
- Pour le massif des Bertranges, les attributions de biches et de faons augmenteront significativement, de l'ordre de 75 bracelets, pour réagir rapidement face à la détérioration des indices collectés dans le cadre du dispositif SYLVAFAUNE

- Pour le massif de Moulins-Engilbert, la situation n'est toujours pas revue au niveau souhaité, les comptages faisant état au mieux d'une stabilité de populations. De ce fait, l'enveloppe globale de bracelets sera maintenue à 480 attributions, mais la répartition sera différente à l'intérieur du massif pour améliorer le taux de réalisation descendu à 69%. Etant donné la répartition des animaux et l'importance de certains territoires comme levier pour agir sur l'accroissement de populations, 9 « territoires cœurs » ont été identifiés et disposeront de mesures spécifiques : 80% d'attribution de biches et 20% de faons, impossibilité de tuilage du bracelet CEFA sur le CEIJ pour ces territoires, minimum de 6 battues aux grands cervidés par campagne, un minimum d'avancement des plans de chasse de 50% au 31 décembre 2024... bref autant de mesures indispensables à la réduction des populations sur ce massif.

Concernant les sangliers, le bilan de la saison se solde avec un record de 9252 sangliers prélevés par la chasse, auquel il faut rajouter 150 prélèvements environ par la louveterie. Nous savions dès l'été dernier que nous finirions la saison avec des chiffres importants à cause de la glandée de l'automne 2022 et des effectifs vus pendant l'été, mais pas de là à finir sur ce chiffre. Certains secteurs sont encore fortement pourvus en animaux, voir trop. La campagne 2024/2025 verra la reconduction des mêmes dispositifs de gestion que lors des deux dernières saisons, avec entre autres l'attribution de bracelets correspondant au moins à 50% des réalisations de l'an passé, la vente libre des bracelets au siège de la FDC pour les besoins complémentaires et le remplacement des bracelets utilisés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 14 août au prix de 5 € pour encourager les prélèvements d'été permettant de limiter les dégâts aux cultures et la vente de bracelets du 1<sup>er</sup> au 31 mars de bracelets également à 5 €.

31 communes sont identifiées comme « points noirs » jusqu'au 31 mars 2025, contre 32 l'an passé. On note des secteurs récurrents : celui de Champlemy, celui de Crux la Ville, celui de Verneuil/Champvert qui tend à s'élargir significativement, celui d'Arleuf/ Fachin / Château / Villapourcon et celui de Marigny l'Eglise / Dun les Places / Montsauche. Ces communes verront les dispositifs prévus dans le Schéma s'appliquer, comme la chasse du sanglier possible tous les jours et le recours à des actes administratifs. Le message est simple sur ces communes : il faut diminuer les dégâts pour sortir de la notion de « point noir ». Thierry POITRENEAU reviendra sur ce sujet plus tard dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental.

Venons-en aux dégâts car ce ne sont pas les animaux qui posent problèmes mais bien leurs dégâts. 84% des dégâts que nous avons indemnisés sur la campagne 2022/2023 sont des dégâts de sangliers et 15% des dégâts de grands cervidés. Le montant total indemnisé a atteint un montant encore considérable, avec 1 173 k€ de dégâts.

Ce graphique permet tout de même de relativiser un peu les choses... certes les montants indemnisés sont élevés mais voici l'évolution des surfaces de dégâts de grand gibier indemnisés. Ils sont passés de 916 hectares en 2019/2020 à 655 hectares lors de la campagne 2022/2023, soit une diminution de 28% et les surfaces de l'année en cours devraient être proches de celles de l'an passé. Vous pourrez noter la part de dégâts de plus en plus importante que prennent les grands cervidés, en lien avec l'évolution des populations et surtout les surfaces emblavées en tournesols. A ce jour, les bracelets de grands cervidés ne couvrent plus les dégâts de grands cervidés, raison pour laquelle le Conseil d'Administration a souhaité la mise en place cette année d'une contribution spécifique sur les surfaces de bois et de friches des territoires attributaires de bracelets de grands cervidés en zone de gestion.

La dernière inconnue sur la campagne en cours correspond aux dégâts sur prairies, mais la tendance se dessine de manière relativement fine. Nous allons terminer la campagne avec 350 dossiers ouverts et à l'analyse des expertises provisoires effectuées et retournées à la FDC, le nombre d'hectares de prairies concernés par une remise en état devrait diminuer de manière significative pour osciller entre 2300 et 2400 hectares, contre 2695 hectares la saison passée. Reste également à connaître les surfaces qui auront pu être réellement remises en état avec le printemps pluvieux que nous avons connu et la pousse de l'herbe précoce.

Suite aux accord nationaux signés le 1<sup>er</sup> mars 2023, l'Etat a accepté de contribuer au financement des dégâts de gibier, sous certaines réserves. Une convention a donc été signée entre la Fédération des Chasseurs de la Nièvre et Monsieur le Préfet, prévoyant un

accompagnement à hauteur de 390 k€ pour l'année 2023. Le montant des accompagnements pour les années 2024 et 2025 sera dégressif et surtout il sera conditionné et proportionné à la réduction des dégâts de gibier puisqu'il est demandé une réduction de 15% des dégâts sur 2024 (par rapport à 2019) et de 20% pour 2025. Et ce bien évidemment dans l'attente de voir le système d'indemnisation de dégâts en vigueur...

Avec un montant prévisionnel de dégâts sur PRAIRIES de l'ordre de 370 k€, nous devrions atteindre un peu plus d'un million d'euros en termes d'indemnisations, un chiffre élevé mais moindre que les années précédentes. Couplé à la participation de l'Etat, cela devrait permettre de sortir un solde positif sur l'exercice 2023/2024 et retrouver enfin une section analytique DEGATS légèrement excédentaire. Mais nous attirons votre attention sur la fragilité du système et sur le fait qu'il est impératif de contenir les dégâts si nous voulons être éligibles aux accompagnements financiers de l'Etat.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE – Thierry POITRENEAU**

Voici maintenant 10 mois que nous sommes au travail pour renouveler le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Nous avons très bien travaillé avec nos partenaires forestiers et avec l'Etat.

La CDCFS du 10 avril dernier, par un vote à l'unanimité moins une abstention, a validé notre demande de pouvoir agrainer toute l'année. C'était un point très important lié à notre Schéma et je pense que nous avons pu œuvrer pour que cet outil soit pratiqué dans des conditions compatibles avec la maîtrise des dégâts.

Thierry, je te laisse la parole.

Comme le Président vient de le dire en introduction, ce dossier nous a beaucoup occupé depuis l'été dernier. Après avoir reçu les associations de chasse spécialisées, nos principaux partenaires, les commissions fédérales se sont mises au travail pour faire des propositions au Conseil d'Administration en novembre dernier. Certains sujets méritant de recueillir l'avis des chasseurs, une consultation a été effectuée par mail auprès des adhérents. Derrière cela, la phase de rédaction a eu lieu et après divers échanges avec nos partenaires, une version consolidée a vu le jour début avril. La CDCFS du 10 avril dernier a permis de valider le positionnement de la FDC 58 sur les modalités d'agraining. Reste maintenant à valider le document en CDCFS début juin pour une mise en application dès le mois de juillet 2024.

Le Schéma 2024/2030 a été construit sur la base du dernier Schéma 2018/2024 qui avait vu durant sa période, 5 avenants différents. C'était donc un document qui avait été actualisé avec les besoins de modification réglementaire et de gestion. Il n'y aura donc pas de modification des outils de gestion concernant les espèces de grand gibier et de petit gibier. Ce renouvellement est arrivé à point nommé puisqu'il a fallu mener des réflexions sur la manière d'intégrer la boîte à outils validée dans les accords nationaux, dans notre Schéma. L'usage de la chevrotine pour tirer les sangliers a été écartée, au regard de la problématique sécuritaire que cette mesure pouvait engendrer. La nouvelle possibilité de chasser dans les cultures en cours de récolte est nationale et malgré le désaccord de la fédération, là aussi au regard des impacts sécuritaires et comportementaux qu'elle pourra avoir, cette disposition sera possible, sous le couvert de l'Etat, mais sans la bénédiction de la Fédération. La chasse du sanglier sera possible dès la campagne 2024/2025 du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, à l'approche et à l'affût sur les communes « Points noirs », pour protéger les semis. Nous insistons sur le fait que cette disposition ne remplace pas la protection des semis avec une clôture et qu'elle ne vient qu'en complément.

Venons-en à l'épineux sujet de l'agraining, qui a été au cœur des accords nationaux. Ce dossier a fait l'objet d'un encadrement national avec le décret du 28 décembre 2023, qui offre un socle identique national à cette pratique avec :

- Un agraining interdit sauf sous convention avec la FDC (et l'ONF pour les adjudicataires de Forêt domaniale). Sur ce point, il n'y aura pas de grosse modification puisque c'était déjà le mode de fonctionnement nivernais depuis de nombreuses années.
- Un maximum de 2 journées / semaine à déclarer dans la convention
- Un maximum de 50 kgs / 100 hectares boisés / semaine

- Et une période d'interdiction d'agraineage du 15 février au 31 mars sauf accord local

Ce dernier point a été vécu par la Fédération comme une véritable ineptie, au moment même où l'Etat conventionne avec les fédérations pour demander une diminution des dégâts de gibier de 15 à 20% sur les deux prochaines années. Nous avons argumenté notre position et nous avons souhaité aller plus loin que les dispositions nationales, qui avaient focalisé sur cette période d'interdiction, sans même penser à une surface minimale pour agrainer ou penser à une distance minimale par rapport aux cultures. Nous avons donc souhaité obtenir la possibilité d'agrainer toute l'année, et donc en particulier du 15 février au 31 mars, en contrepartie d'une obligation d'agrainer au moins tous les 15 jours, sur des massifs boisés de plus de 50 hectares et à plus de 100 mètres des cultures et des routes. La CDCFS du 10 avril dernier a validé notre demande à l'unanimité moins une abstention et c'est là une vraie satisfaction, afin de disposer d'une pratique de l'agraineage qui permette de contenir de manière intelligente les sangliers au cœur des massifs et limiter ainsi les dégâts aux cultures.

L'autre sujet qui a monopolisé beaucoup de temps et de réflexions au sein de la fédération est le sujet des points noirs et de la nouvelle notion des territoires générateurs de dégâts. Appuyé sur le constat que certaines communes nivernaises étaient « points noirs » depuis la création de ce dispositif, sans jamais en sortir et que ces communes occupaient une place trop importante dans le montant des indemnisations de dégâts de gibier et que certains territoires ne voulaient en rien modifier leur façon de faire pour diminuer les dégâts, mais aussi en gardant à l'esprit qu'il fallait laisser un JOKER à chacun car il est malheureusement facile de devenir « Points noir » une année suite à un ou deux dossiers de dégâts conséquents, le Conseil d'Administration de la fédération a souhaité mettre une place une véritable trousse de secours pour remédier à des situations localement inacceptables. Ainsi, avec l'accompagnement impératif des responsables de CTL concernés, pour les communes qui seront récidivistes une deuxième année en tant que « point noir », de nouvelles mesures pourront voir le jour sur les éventuels « territoires générateurs de dégâts ».

Comme vous le savez, les modalités de gestion du sanglier ne peuvent pas être plus souples dans le département. Toutefois, pour les territoires générateurs de dégâts, il sera possible de les basculer sur un plan de chasse, avec une attribution affectée, un minimum à réaliser, éventuellement un avancement obligatoire du plan de chasse à telle date et un prix de bracelet supérieur à celui du bracelet en plan de gestion. Autre levier, celui de la contribution territoriale DEGATS qui pourra être majorée de 50% par rapport aux tarifs de la sous-zone. Pour ces cas de figure, le calendrier de chasse sera demandé afin de s'assurer que la pression de chasse soit adaptée à la problématique, et l'agraineage, s'il est avéré que sa pratique sur un territoire donné peut être la cause du problème, pourra être suspendu.

Depuis sa diffusion début avril, 3 modifications ont été apportées : la première concernant la dérogation de l'utilisation du véhicule à moteur qui ne peut pas être réglementairement être utilisée pour aller chercher ses chiens avant de les relâcher dans la même enceinte, il conviendra donc de sonner la fin de traque et un nouveau début de traque, la deuxième concernant l'agraineage dans les parcs et enclos suite à la parution au JO d'un arrêté le 8 avril dernier et enfin la convention d'affouragement qui avait été omise. Vous l'aurez compris, nous avons essayé de travailler dans l'intérêt collectif de la chasse nivernaise qui doit contenir ses dégâts si nous voulons pouvoir les assumer.

## BUDGET 2024/2025 – Michel RAPIAT

### BUDGET GLOBAL

	<b>Budget consolidé 2023/2024</b>	<b>Budget consolidé 2024/2025</b>	
<b>Recettes</b>	2 609 837	3 022 023	+15.8 %
<b>Dépenses</b>	2 906 598	2 943 000	+1.2 %
<b>Résultat</b>	<b>- 296 761</b>	<b>79 023</b>	

### A. SECTION ANALYTIQUE GENERAL

	Budget 23/24	Budget 24/25	Evolution
Recettes	1 130 073	1 133 543	=
Dépenses	1 130 073	1 133 543	=
Résultat	<b>0</b>	<b>0</b>	

### COTISATIONS

	2023/2024	Evol	2024/2025
Validation annuelle	67 €	↗	<b>68.68 €</b>
Frais guichet unique	5 €	=	<b>5 €</b>
Validation 9 jours	33.5 €	↗	<b>34.34 €</b>
Validation 3 jours	16.75 €	↗	<b>17.17 €</b>

	2023/2024	Evol	2024/2025
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	<b>52 €</b>
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	<b>0.20 €</b>
<hr/>			
CMS droit fixe	64 €	=	<b>64 €</b>
CMS redevance /ha	0.25 €	=	<b>0.25 €</b>

## **B. SECTION ANALYTIQUE DEGATS**

	Budget 23/24	Budget 24/25	Evolution
Recettes	1 326 472	1 745 012	+31,55 %
Dépenses	1 623 233	1 665 989	+2,63 %
Résultat	<b>- 296 761</b>	<b>73 023</b>	

### **TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER 2024/2025**

	2023/2024	Evol	2024/2025
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	30 €	↗	35 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	15 €	↗	17.5 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	7.5 €	↗	8.75 €

### **TARIFS DES BRACELETS 2024/2025**

	2023/2024	Evol	2024/2025
CHI	21 €	↗	24 €
SAI	20 €	=	20 €
CEIJ	110 €	↗	130 €
CEFA (zone bleue)	140 €	↗	160 €
CEMD	140 €	↗	160 €
CEMA	220 €	↗	240 €
CEMAI	210 €	↗	230 €
CEMI	110 €	↗	130 €
CEFA (zone blanche et rouge)	50 €	↗	70 €

	2023/2024	Evol	2024/2025
Bracelet DAI et MOI	25 €	=	25 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €

	2023/2024	Evol	2024/2025
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €
Contribution territoriale (tous biotopes confondus)	-	↗	0.50 €/ha

## CONTRIBUTION TERRITORIALE GRANDS CERVIDES 2024/2025

Enveloppe globale 2023/2024	Evol	Enveloppe globale 2024/2025
-	↗	20 000€

	CTL CERFS BERTRANGES	CTL CERFS PLATEAU NIVERNAIS	CTL CERFS MOULINS ENGILBERT
MOYENNE DEGATS GRANDS CERVIDES SUR 2 ANS	31564 €	20872 €	83091 €
CHARGES CLOTURES	28619 €	0	4635 €
CHARGES TOTALES	60183 €	20872 €	87726 €
PART DEGATS	35.7%	12.4%	52.0%
COUT HA BOISE	0.41 €	0.12 €	0.43 €

## CONTRIBUTION TERRITORIALE DEGATS 2024/2025

CTL	Part dégâts sur 2 ans 2024	Aliemntation 2024	Cout ha bois et friche 2024	Cout ha plaine 2024
CTL 1	2.06%	15450	0.98	0.39
CTL 2	2.71%	20325	1.13	0.45
CTL 3	7.07%	53025	1.63	0.65
CTL 4	2.43%	18225	1.62	0.65
CTL 5	4.16%	31200	3.17	1.27
CTL 6	5.85%	43875	2.93	1.17
CTL 7	17.31%	129825	3.56	1.42
CTL 8	1.51%	11325	2.15	0.86
CTL 9	4.46%	33450	2.12	0.85
CTL 10	4.66%	34950	2.08	0.83
CTL 11	8.71%	65325	2.79	1.12
CTL 13	1.27%	9525	1.22	0.49
CTL 14	4.25%	31875	2.85	1.14
CTL 15	8.75%	65625	5.34	2.14
CTL 16	4.55%	34125	2.16	0.86
CTL 17	5.41%	40575	2.19	0.88
CTL 18	6.31%	47325	9.10	3.64
CTL 19	2.21%	16575	1.20	0.48
CTL 20	1.52%	11400	2.66	1.06
CTL 21	2.85%	21375	1.75	0.70
CTL 22	0.51%	3825	0.80	0.32
CTL 24	1.44%	10800	1.32	0.53
		<b>750000</b>	<b>2.39</b>	<b>0.96</b>

Tous les CTL au-dessus de la moyenne départementale, figurant en orange, sont sous-zonés.

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 5

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021 /2022	DEGATS 2022 /2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	POUSSEAUX, CLAMECY, ARMES, DORNECY, BREVES, LA MAISON DIEU, METZ LE COMTE, TEIGNY, NUARS, SAINT AUBIN DES CHAUMES	26316	29101	7 544	2.64	1.06
B	FLEZ CUZY, VIGNOL, SAIZY, NEUFFONTAINES, MONCEAUX LE COMTE, MOISSY MOULINOT, RUAGES, ANTHIEN, MAGNY LORMES, POUQUES LORMES	21588	9715	2 699	4.17	1.67

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 6

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	OULON, MONTENOISON, CHAMPLIN, CHAMPALLEMENT, BUSSY LA PESLE, NEUILLY, BEAULIEU, MICHAUGUES, DOMPIERRE SUR HERY, GUIPY	3821	4124	2 594	2.36	0.94
B	VITRY LACHE, SAINT REVERIEN, BAZOLLES, CRUX LA VILLE, SAINT FRANCHY, LURCY LE BOURG, MOUSSY, PREMERY	39121	16729	7 240	2.59	1.04
C	SAINT MAURICE, SAINT SAULGE, MONTAPAS, MONT ET MARRE, ROUY, SAXY BOURDON, ALLUY	34519	23698	5 410	3.49	1.40

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 7

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SAINT ANDRE EN MORVAN, BAZOCHES, EMPURY, SAINT MATIN DU PUY, LORMES, POUQUES LORMES, CHALAUX	31955	32496	7620	3.05	1.22
B	MARIGNY L'EGLISE, DUN LES PLACES, BRASSY, MON TSAUCHE	39894	44409	6696	4.54	1.82
C	SAINT AGNAN, SAINT BRISSON, GOULOUX, ALLIGNY EN MORVAN, MOUX	66960	46340	8850	4.61	1.84
D	OUROUX EN MORVAN, PLANCHEZ, GIEN SUR CURE, LAVAUT-DE-FRETOY, CHAUMARD, CORANCY, ARLEUF, CHÂTEAU CHINON	44243	54507	13619	2.61	1.04

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 11

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	GERMENAY, MARIGNY SUR YONNE, DIROL, CHITRY LES MINES, CORBIGNY, CHAUMOT, HERY, PAZY, SARDY LES EPIRY, COLLANCELLE, BAZOLLES, VITRY LACHE	18058	10512	5 277	2.39	0.96
B	CERVON, LORMES, VAUCLAIX, GACOGNE, MHERE, OUROUX EN MORVAN, MONTREUILLO, MOURON SUR YONNE	27681	20953	9 123	2.39	0.96
C	EPIRY, AUNAY EN BAZOIS, ACHUN, MONT ET MARRE, OUGNY, TAMNAY EN BAZOIS	29371	9382	4 675	2.78	1.11
D	MONTIGNY EN MORVAN, BLISMES, CHATIN, SAINT HILAIRE EN MORVAN, DOMMARTIN, DUN SUR GRANDRY, CHOUGNY, SAINT PEREUSE, CHÂTEAU CHINON (CAMPAGNE)	41554	23985	4 576	3.90	1.56

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 14

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021 /2022	DEGATS 2022 /2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	BILLY CHEVANNES, SAINT BENIN D'AZY, CIZELY, ANLEZY, BEAUMONT SARDOLLES, THIANGES, BONA, LIMON, VILLE LANGY, ROUY	16470	13319	5 043	2.39	0.96
B	CHAMPVERT, SOUGY SUR LOIRE, LA MACHINE, TROIS VEVRES, SAINT LEGER DES VIGNES, DRUY PARIGNY	27368	31487	6 384	3.10	1.24

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 15

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ANLEZY, FERTREVE, FRASNAY REUGNY, ROUY, TINTURY, VILLE LANGY	11135	6104	3 268	2.39	0.96
B	ALLUY, BICHES, BRINAY, ISENAY, LIMANTON, MONTIGNY SUR CANNE	19693	23794	5 251	2.97	1.19
C	CERCY LA TOUR, DIENNES AUBIGNY, SAINT GRATIEN SAVIGNY, VERNEUIL	41062	80560	4 429	9.51	3.80

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 18

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	CHALLUY, GIMOUILLE, SERMOISE SUR LOIRE, SAINCAIZE MEAUCE, MARS SUR ALLIER, LANGERON, MAGNY COURS, SAINT PARIZE LE CHATEL	52834	43060	3 502	9.85	3.94
C	CHANTENAY, LIVRY, SAINT PIERRE LE MOUTIER, TRESNAY	27252	8441	1 948	6.58	2.63

### CONTRIBUTIONS TERRITORIALES 2024/2025 DU CTL 20

Sous massifs	Communes	DEGATS 2021/2022	DEGATS 2022/2023	TOTAL HECTARES	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SERMOISE SUR LOIRE, CHEVENON, MAGNY COURS, LUTHENAY UXELOUP, SAINT PARIZE LE CHATEL	9592	22165	3 522	2.63	1.05
B	FLEURY SUR LOIRE, AVRIL SUR LOIRE, DECIZE	0	0	893	2.39	0.96

### C. SECTION ANALYTIQUE ECO CONTRIBUTION

	Budget 23/24	Budget 24/25	Evolution
Recettes	153 292	143 468	-6.4%
Dépenses	153 292	143 468	-6.4%
Résultat	0	0	

#### RESOLUTIONS – Robert LEMOINE

##### RESOLUTION 1 : Quitus la gestion 2022/2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2022/2023, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2022/2023 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION 2 : Affectation des résultats**

L'Assemblée Générale décide pour les comptes 2022/2023 l'affectation de l'excédent de 146 582 € sur les réserves de gestion du résultat.

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION 3 : Conventions réglementées**

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte, pour la campagne 2022/2023, de la poursuite des achats liés au fonctionnement de la Maison de la Nature, de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour les administrateurs suivants:

- Hervé COMPOT, au titre du GAEC COMPOT, pour la fourniture de céréales
- Etienne GAUTHIER, au titre de la SCEA DU DOMAINE D'AGLAN, pour la fourniture de plaquettes forestières

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION 4 : Cotisations individuelles 2024/2025**

L'Assemblée Générale valide, au regard des tarifs minimum fixés par la FNC :

- une cotisation individuelle annuelle à 68.68 €
- une cotisation temporaire 9 jours à 34.34 €
- une cotisation temporaire 3 jours à 17.17 €

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION 5 : Budget 2024/2025**

Après avoir pris connaissance de la présentation budgétaire 2024/2025, l'Assemblée Générale valide un budget excédentaire de 79 023 €, comprenant des dépenses à hauteur de 2 943 000 € et des recettes à hauteur de 3 022 023€, intégrant :

- une section analytique GENERAL à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 133 543 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 133 543€,
- une section analytique DEGATS excédentaire de 79 023 €, avec des recettes à hauteur de 1 745 012€ intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 665 989€,
- une section analytique ECOCONTRIBUTION à l'équilibre à hauteur de 143 468 €.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

## **RESOLUTION 6 : Enveloppe « soutien piégeage »**

L'Assemblée Générale valide le maintien de l'enveloppe budgétaire de 27 000 € allouée au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

*Résolution adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION 7 :**

L'Assemblée Générale valide l'application de la contribution territoriale Dégâts à tout territoire disposant d'un plan de chasse Chevreuils, ou d'un plan de chasse Grands Cervidés, ou d'un plan de gestion Sangliers.

L'Assemblée Générale valide l'application d'une contribution spécifique supplémentaire aux territoires boisés et des friches des zones de gestion de grands cervidés (zones bleues).

*Résolution adoptée à l'unanimité, moins une abstention.*

## **RESOLUTION 8 :**

L'Assemblée Générale valide le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030 tel que présenté lors de cette assemblée et envoyé aux adhérents par mail le 4 avril dernier

### ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Merci pour votre confiance. Nous en avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées pour notre Assemblée générale.

Avant de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il quelques questions dans la salle ?

#### **Mme Lydie DENEUVILLE**

Par rapport aux agriculteurs et aux semis, je voudrais revenir sur la destruction des corbeaux, à l'origine de dégâts sur les cultures agricoles. Nous avons la possibilité, dans le département, d'obtenir des autorisations de destruction jusqu'au 31 juillet. L'an dernier, à titre expérimental, nous avons été autorisés à des chasses particulières sur des parcelles sensibles du 1<sup>er</sup> août jusqu'à l'ouverture de la chasse. Un bilan a-t-il été réalisé sur cette action ? Celle-ci sera-t-elle renouvelée en 2024 ?

#### **M. Pierre PAPADOPOULOS**

Bonjour à toutes et tous. Aucun bilan n'a été réalisé. Une reconduction est envisageable, en revanche – je rebondis sur ce qui a été dit tout à l'heure par Guy ROBLIN je crois – il est important pour nous d'être extrêmement rigoureux dans nos procédures administratives. Ce n'est pas par plaisir de les complexifier, car cela ne nous amuse pas plus que vous, cependant, nous devons nous montrer très carrés. Je vois Cyrille JOUGUELET, le Monsieur Chasse de la DDT, qui opine du chef lui aussi, car nous savons que nos arrêtés seront très regardés. Cela étant, il n'y a pas de raison que nous ne renouvelions pas cette action.

#### **M. Jean-Louis KEDERI**

Je souhaiterais que les agriculteurs qui ne donnent pas leurs terres aux sociétés de chasse ne soient pas indemnisés de dégâts de gibier.

#### **M. Florent ORTU**

Il y a la partie « souhait » et la partie « réglementation ». Les deux ne vont pas dans le même sens. La réglementation prévoit uniquement de mettre en place des réductions lorsque l'exploitant n'a pas utilisé l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour réduire les dégâts. En l'occurrence, la chasse fait partie des moyens mis à disposition. De ce fait, lorsqu'un exploitant ne souhaite pas donner son droit de chasse (en particulier sur des cultures), ses demandes d'indemnisation sont traitées avec des réductions pouvant aller jusqu'à 80 % avec des seuils progressifs.

#### **M. Jean-Michel HOOG**

Bonjour. Je fais suite à l'intervention de notre Président national qui a évoqué beaucoup de choses excepté une. J'ai lu dans La Revue nationale de La Chasse qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de ministre de l'Écologie. Ses fonctions sont prises en charge par intérim par le secrétaire d'État. J'ai également lu que le « un dimanche sans chasse » n'est pas mort, il existe toujours, et que des questions sont posées sur la possibilité de chasser à moins de 300 m des maisons. Je ne souhaite pas à mes enfants, petits-enfants et à l'ensemble des personnes présentes que cela arrive. Si nous ne pouvons plus chasser le dimanche, il n'y aura plus de chasseurs ; et si en plus nous devons nous positionner à plus de 300 mètres des maisons pour pouvoir exercer notre droit de chasse, nous ne pourrons plus l'exercer. Cela va débiter avec les maisons, puis ce sera au bord des routes et des chemins ruraux. Où allons-nous chasser ? Devrons-nous retourner dans des parcs fermés, le tout pour permettre aux gens de se promener tranquillement le dimanche ? C'est nous qui payons pendant qu'eux se promènent.

J'ai encore eu le cas cet hiver. En plein mois de février, j'ai envoyé l'un de mes sociétaires se poster à un endroit, ce n'est d'ailleurs pas réellement un de mes sociétaires vu que je ne suis que le Président mandataire de la société de chasse. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de souci, qu'il n'y avait plus de vaches, plus personne dans cette zone. Or il a vu débarquer trois personnes en train de se promener dans un chemin rural pas du tout entretenu, alors qu'il devrait l'être normalement

par les riverains. Ils étaient fourrés là-dedans en train de marcher. Je suppose que ce ne sont pas des gens du coin ; ils doivent louer un gîte et se balader dans les bois et les prés en attendant la soupe du midi. Ce n'est pas interdit, seulement on nous impose des gilets, l'angle de 30° et la pose de panneaux (il faudra bientôt un véhicule et une personne détachée exprès pour poser le panneau sur les routes). Je ne suis pas contre, c'est la sécurité, seulement les personnes vont partout ! Ils croient que la nature leur appartient ! Je ne suis pas contre le fait que tout le monde ait son loisir, mais ils peuvent au moins mettre des bonnets rouges ou autre ! Si vous dites à une personne qu'elle peut aller se poster tranquillement à un endroit et qu'un accident se produit, celui qui a tiré fera porter la responsabilité à la personne qui lui a indiqué de se poster à cet endroit !

Il faudrait essayer de faire quelque chose. J'ai vu que notre fédération avait signé une charte avec la Présidente du Comité départemental de la Randonnée pédestre de la Nièvre, Madame MÉHU. Je la connais très bien, elle habite à Corbigny et est compétente. Quand des promenades en groupe sont prévues, il n'y a pas de problème. Ils téléphonent généralement la veille pour signaler les lieux où ils passent. À côté de ça, les individuels sont aussi dangereux que ceux qui tirent. Et lorsque nous les interpellons, ils nous répondent que celui qui a tiré ira en prison. Que pouvons-nous faire contre cette société qui ne nous appartient plus à nous, les ruraux ? Je voudrais savoir comment faire.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci pour ton intervention. Concernant notre ministère, je vais donner la parole à notre député qui a peut-être des réponses à fournir.

### **M. Patrice PERROT**

Concernant l'environnement ministériel, nous avons évidemment le ministère de Christophe BÉCHU, ainsi qu'un interlocuteur privilégié, ministre délégué, je crois, qui s'appelle Hervé BERVILLE. La chasse fait partie intégrante de l'environnement et je suis par ailleurs ici pour le rappeler et l'appuyer.

### **M. Gilles MOREL**

Bonjour à tous. Je reviens sur le sujet des corbeaux (dommage que M. Pierre PAPADOPOULOS soit parti). Le mois d'août 2023 était extra : nous avons tué 750 oiseaux sur un champ de tournesol en un mois. C'est donc quand même valable. En revanche, comme je vois qu'il y a une personne de l'OFB, pouvons-nous, à poste fixe et placés au milieu d'un champ, chasser derrière une machine agricole ? En effet, dès que le tracteur intervient dans le champ, celui-ci est noir de corbeaux. Le lendemain, il n'y a plus rien. Je ne vois pas l'intérêt de ne pas les tuer, d'autant plus que les agriculteurs ne sont pas remboursés. C'est le moment d'agir, car ils sont intelligents et dès que le tracteur arrive, ils sont derrière.

### **M. Alban PETITBOUT**

Nous ne sommes pas à l'origine de la réglementation. Effectivement, il est interdit d'utiliser un véhicule pour chasser. Je conviens qu'il y a un problème avec les corbeaux, mais nous en revenons à la discussion précédente qui est que les députés et sénateurs sont les seuls à pouvoir faire ou modifier les lois. Nous sommes là uniquement pour les appliquer et vérifier que ce qui est mis en place pour la sécurité est assuré.

### **M. Jean-Louis KEDERI**

Une affaire concernant les chiens a été soulevée plus tôt. Faudra-t-il sonner la fin de traque pour aller chercher des chiens ? Comment devons-nous procéder si nous avons plusieurs compagnies de chiens ? Devons-nous déposter les personnes ? Je pense que cela va poser problème.

### **M. Florent ORTU**

C'est un vrai sujet. Nous avons reçu une demande de l'AFACCC concernant la réutilisation des chiens pendant la même battue. Il avait été proposé une rédaction dans le prochain schéma

départemental indiquant que lorsqu'un conducteur de chiens est obligé d'aller chercher des chiens avec son véhicule (de façon à les empêcher de chasser chez les voisins), il pouvait les relâcher dans la même battue dans la mesure où il peut rester des animaux. En effet, si les chiens sont partis derrière un sanglier et qu'il en reste, autant les rattaquer. C'est pour cette raison que nous avons prévu la possibilité de relâcher les chiens dans la même traque.

Le sujet a été discuté en CDCFS et, réglementairement parlant, l'OFB nous a alerté sur le fait que nous ne pouvions pas l'écrire puisque cela revenait à dire que la chasse en voiture était autorisée. Il a donc été convenu, en CDCFS, que nous ne modifierions pas l'écriture de la réglementation et que nous tolérerons d'aller chercher les chiens et de les relâcher dans la mesure où nous ne faisons rien de mal.

Pour être parfaitement *clean*, il faudrait qu'à la fin de traque, personne ne bouge puis sonner à nouveau un début de traque. Cela fera un peu de cacophonie.

### **M. Bernard PERRIN**

La solution est de sonner une fin de battue, relâcher puis sonner un début de traque. C'est une manière détournée d'être dans les clous. La priorité reste d'aller récupérer ses chiens lorsqu'ils sont sortis de la chasse et sont chez le voisin. Ensuite, si vous souhaitez les relâcher pour X raisons – comme l'a dit Florent, vous sonnez une fin de battue, vous relâchez vos chiens puis vous sonnez à nouveau un début de traque.

### **M. Marc MARECAL**

Je demande aux piégeurs de jouer un peu le jeu quand ils prennent des corvidés, pies comme pigeons. Il faut les ramener à la Fédération, car beaucoup d'agriculteurs en manquent et n'arrivent pas à en avoir.

### **VŒUX DES ASSOCIATIONS**

Comme chaque année, nous avons proposé à deux associations de chasse spécialisées de leur laisser un temps de parole pour présenter leurs vœux. Cette année, l'association des équipages de vénerie sous terre, nouvellement relancée sous l'impulsion de Cédric JAMOT nous a demandé un temps de parole. Je remercie sincèrement Cédric pour le travail accompli sur l'enquête BLAIREAUTIERES et le nouveau souffle qu'il apporte à l'association. Cédric, je vous laisse la parole.

### **INTERVENTION DE CEDRIC JAMOT, Président ADEVST 58**

Tout d'abord, je remercie la fédération de nous permettre de nous adresser à vous aujourd'hui.

Pour commencer, je vais me présenter je m'appelle Cédric JAMOT, j'ai 32 ans et j'habite Lucenay-lès-Aix dans le sud du département et je suis le nouveau président de l'association de vénerie sous terre de la Nièvre depuis 1 an.

A ce titre, au nom de tous les membres du bureau et aux adhérents de notre association, je tenais à remercier tous les propriétaires de plan de chasse qui ont répondu à l'enquête Blaireautières, soit par le biais de la fédération ou alors par téléphone à moi-même ou à l'équipe que j'avais missionné pour cela.

Beaucoup d'entre vous pense et nous ont fait retour que cette enquête ne sert à rien alors que c'est tout l'inverse. Cette année, l'enquête a permis de récolter 895 réponses sur les 1800 territoires de chasse recensés dans le département.

Cela nous a permis de recenser 2945 blaireautières. Comme vous pouvez le constater le blaireau est bien présent sur le département et les populations se portent bien.

En France, nous sommes à peu près 1500 équipages de vénerie sous terre déclarés, et dans la Nièvre seulement 9, dont 50% pratique occasionnellement, ce qui me pousse à croire que ce mode de chasse n'attire plus,

Il reste tout de même des équipages très actifs dans le département comme notamment :

Equipage des p'tits valet, dirigé par Mr Pierre MANGOTTE

Equipage du sud Morvan dirigé par Mr Alain MARION

ainsi que le rallye morvandiaux dirigé par Mr Vincent LOREAU

Je tiens particulièrement à les remercier de faire perdurer ce mode de chasse, bien trop méconnu de bon nombre de chasseurs,

Pour que vous compreniez à quoi sert cette enquête, je vais faire un petit point rapide avec vous,

Tout d'abord, l'espèce blaireau est classée gibier et non ESOD comme beaucoup le croit. Le blaireau est donc chassable de l'ouverture générale au 15 janvier, date de sa fermeture. A cette période, peut s'ajouter une période dite complémentaire de chasse du 15 mai au 14 septembre, période qui est pour nous primordiale pour de bonnes conditions de chasse mais qui malheureusement est critiquée et attaquée par nos détracteurs.

Il faut savoir qu'en France, beaucoup de départements n'ont pas ou n'ont plus cette période complémentaire de chasse et c'est pour cela que les résultats de cette enquête sont très importants pour avoir des chiffres solides et prouver que cette période de chasse supplémentaire ne met en aucun cas l'espèce blaireau en danger dans notre département.

Sur la saison 2023/2024 les équipages nivernais ont prélevé 40 blaireaux avec une période complémentaire réduite et sur la saison 2022/2023, 82 blaireaux avaient été prélevés alors qu'en parallèle, 126 blaireaux avaient été prélevés part destruction.

A ce titre et considérant ces chiffres, nous souhaiterions que la loi soit modifiée afin que la période de chasse dite « complémentaire » soit désormais considérée comme période de chasse principale et sans avoir à justifier annuellement son application.

Sachez que quand nos détracteurs en auront fini avec nous, ils trouveront une autre cause à défendre, c'est pour cela que tous les modes de chasse doivent se serrer les coudes et toutes les personnes voulant se joindre à nous pour défendre ce mode de chasse ancestral seront les bienvenues et que toute personne voulant découvrir ce qu'est la vénerie sous terre n'hésite pas à venir piocher avec nous, bien au contraire.

Je vous remercie toutes et tous pour cet instant d'écoute que vous nous avez accordé et encore une fois merci à la fédération pour le travail apporté cette année.

Sachez que quoi qu'il arrive, nous continuerons cette bataille.

Vive la vénerie sous terre et vive la chasse.

### **INTERVENTIONS DES PERSONNALITES PRESENTES :**

Je vais maintenant laisser la parole à nos invités, en leur rappelant le temps qui nous est compté. Afin de tenir le timing, je vous propose à chacun 5 minutes maximum de parole....

- *Alban de MONTIGNY, Syndicat des propriétaires forestiers.*

Monsieur DE MONTIGNY, les intérêts de la forêt privée et de la chasse nivernaises ont de tous temps cohabité de façon constructive. Nous sommes de vrais partenaires face aux enjeux environnementaux, et souhaitons bien entendu que cela perdure. Je vous laisse la parole.

Bonjour à toutes et à tous. Merci de me laisser m'exprimer devant votre assemblée générale. Cela marque les bons rapports que les forestiers et les chasseurs entretiennent dans la Nièvre ; même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

Nous avons la chance, dans notre département, d'avoir des zones cerfs, ce qui est une très bonne chose. De même, la présence des forestiers dans les CTL est reconnue et leurs arguments entendus. Je voudrais rappeler une évidence. La chasse est un loisir et elle doit le rester (c'est un non-chasseur qui vous le dit). Cependant, ce loisir est de plus en plus contraint. Je ne parle pas des contraintes « normales » (liées à l'exercice de la chasse), mais de nouvelles contraintes dues à l'état sanitaire des forêts et au coût de l'indemnisation des dégâts, en majorité par des sangliers. Cela a été dit : le coût des dégâts a explosé et pose de sérieux problèmes à votre fédération. Les dégâts forestiers dus au gibier, et majoritairement aux cervidés, sont évidents

dans les plantations. Ils sont beaucoup moins visibles, et cependant très importants, dans les régénérations. De plus, le changement climatique a un impact fort sur nos forêts. Environ 4 000 ha ont été ou vont être replantés pour remplacer des résineux secs, en particulier des épicéas scolytés. Les feuillus sont également atteints. De façon non exhaustive, nous voyons de plus en plus souvent les signes de chênes qui dépérissent, les hêtres sont condamnés – dit-on –, nous constatons des dépérissements brutaux sur les charmes et, depuis une dizaine d'années, les frênes subissent les attaques de chalarose.

Si en plus des contraintes liées aux changements climatiques, la forêt doit aussi subir d'importantes attaques de gibier, elle ne s'en sortira pas. Les forestiers et les chasseurs en sont conscients puisque nous avons signé une lettre commune à ce sujet.

J'ai lu, dans le schéma départemental de gestion cynégétique, qu'une des missions de la Fédération est de réguler les populations de gibier. Oui, mais à quel niveau ? Faisons un rêve et revenons huit ans en arrière. Je souhaite que cela puisse être la situation d'ici quatre ans : des prélèvements grosso modo proportionnels à la population (un peu moindre, car il y aurait moins de gibier) et, pour les chasseurs, beaucoup moins de dégâts agricoles à indemniser de façon à signer la fin des contributions à l'hectare. Pour les forestiers, cela se traduirait par moins de dégâts dans les plantations et beaucoup moins de dégâts dans les régénérations. Comme je l'ai dit : c'est un rêve. Pour en arriver là, il faut fortement baisser les populations, ce qui est possible, mais pas évident. Je ne pense pas que cela entraînera un moindre intérêt pour la chasse. Cela entraînera-t-il une baisse des droits de chasse ? Possible. Cependant, cela ne me dérange pas, car dans la Nièvre, l'intérêt sylvicole des forêts doit passer avant l'intérêt cynégétique.

Enfin, j'aimerais terminer avec un sujet qui me tient à cœur. Les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs sont des acteurs incontournables du monde rural. Ce sont eux qui ont donné son aspect actuel à notre territoire. Ils se doivent de rester unis pour avoir leur mot à dire sur l'évolution du territoire et pour éviter qu'il ne devienne un ensemble de zones réservées au développement d'espèces particulières ou le repos de citadins en mal d'oxygénation.

Je rejoins ce qu'ont dit M. PERRIN et le Président national à propos des écologistes et dirais qu'il y en a deux sortes. Il y a les écologistes de conviction, qui ont des théories et demandent à la nature de s'appliquer à cette théorie. Il y a ensuite les écologistes de raison (les acteurs du monde rural en sont), qui regardent l'évolution des choses et la façon dont nous pouvons agir.

Vous faites beaucoup de communication – c'est très bien – mais nous avons encore des efforts à fournir quand notre beau pays de France est aujourd'hui majoritairement peuplé d'urbains qui ne comprennent plus le monde rural. De trop nombreux concitoyens estiment en toute bonne foi que travailler la terre est tout juste admissible, que couper un arbre est une faute et que tirer sur du gibier est un crime. Merci.

- *Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des maires.*

Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de notre Assemblée et de la chasse nivernaise, avec la particularité d'être le plus poète des chasseurs nivernais. Avec la tenue chaque année de la réception des maires ruraux au siège de la FDC, tu œuvres à un rapprochement des élus ruraux avec le monde cynégétique et je t'en remercie. Je te laisse la parole.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vais essayer d'apporter une note légère dans ce beau bâtiment du Marault. Préalablement, je vous invite à accepter les excuses du Président Fabien BAZIN qui devait nous rejoindre, ainsi que celles de Thierry GUYOT qui devait le représenter avant d'avoir un impératif de dernière minute.

Cela étant, il y a quand même 10 % de l'effectif du Conseil départemental de présent parmi vous avec Patrice JOLY, Michel SUET et moi-même. Nous serons bien volontiers à vos côtés dans cette opération de sensibilisation à l'environnement menée en faveur des écoliers du 14 au 18 mai. C'est vachement bien, car tu n'as pas demandé d'argent mon cher Guy ! Si tu savais comme le Vice-Président aux finances est heureux de l'entendre !

Mesdames, Messieurs, de la majesté des Bertranges au charme brumeux du Morvan, des étendues sauvages du plateau du Nivernais aux rivages de la Loire, la Nièvre offre la richesse de ses traditions à travers une palette variée de paysages naturels préservés, de savoir-faire et

de saveurs aux voyageurs en quête d'authenticité. La biodiversité est notre bien commun. Elle illustre ce cycle des saisons et nous présente des visages qui disent tous la même fidélité, la même passion qu'ils portent, reflet de leur âme à l'essentiel : la Vie. La vie de nos 309 communes. Une vie simple, qui éclaire le territoire Nivernais et où la pratique de la chasse est une invitation à découvrir un art de vivre, qui permet de saisir la beauté de la nature dans toute sa puissance et sa générosité. Qu'il est bon de prendre le temps de cueillir les brins de rêves délaissés de notre enfance. Retrouvons la délicate sensibilité d'une expérience sensorielle mémorable, d'une cabane, et contentons-nous des petits bonheurs offerts par la quête de nos chiens ou d'heureuses solitudes au poste aux pieds d'un magnifique arbre, pour faire de notre passion une éternelle évasion.

Soyons généreux envers les autres ! Prévenance : voilà bien une vertu oubliée, vestige du « monde d'avant » dont notre époque semble orpheline. Prévenance et courtoisie : qualités cardinales dont nous, chasseurs, devons collectivement – et tout mode de chasse réuni – porter le superbe étendard. En tous cas, l'Union Amicale des Maires de la Nièvre défendra toujours une chasse de proximité, ce pacte d'humanité locale.

Soyons résolument optimistes et faisons nôtres les propos de William Arthur Ward : « les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible. »

- *Sylvain MATHIEU, Président du PNRM*

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter, merci au département de la Nièvre de nous accueillir dans ce beau site du Marault. Tous les ans, j'ai la redoutable tâche de prendre la parole derrière Daniel BARBIER. C'est toujours difficile tellement tu es remarquable mon cher Daniel, et en même temps, c'est aussi agréable, car tu poses une ambiance poétique. En t'écoutant à l'instant, ce que j'ai ressenti, et que vous avez dû ressentir pour beaucoup d'entre vous, m'a rappelé mes premiers moments de chasse lorsque j'étais adolescent. Je n'avais même pas encore le permis, j'accompagnais mon père et mon grand-père. Je me souviens de cette ambiance de brume et de forêt dans le Morvan. C'est vrai que ce sont des souvenirs inoubliables. C'est l'époque où j'ai découvert le livre « La Billebaude » de Henri VINCENOT, lequel décrivait aussi ces ambiances de campagne.

C'est toujours avec plaisir que je participe à votre assemblée générale. Je suis l'un des vôtres : je suis tombé dans la marmite de la chasse tout petit et ai toujours plaisir à participer, car je retrouve un certain nombre de visages connus (des amis du Morvan, notamment).

J'ai l'honneur de représenter le parc naturel régional du Morvan. Je pense que ce doit être le seul parc naturel régional de France présidé par un chasseur et dont le premier vice-président, Christian GUYOT, est lui aussi chasseur. Je le salue, car il est souvent à notre assemblée générale. Il est Maire de Saint-Père sous Vézelay, mais a également une résidence de chasse dans la Nièvre du côté de Corvol-l'Orgueilleux.

Au niveau du parc, nous entretenons d'excellentes relations. Je salue notamment Guy ROBLIN, notre interlocuteur privilégié, ainsi que Mathieu DANVY qui participe à tous nos travaux. Il y a environ un an (au printemps dernier), nous avons eu le plaisir de signer une convention de partenariat avec les quatre fédérations départementales de chasseurs de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Comme vous le savez, le Morvan est à cheval sur ces quatre départements.

Je n'ai donc rien à signaler, tout est au beau fixe et se passe bien. La seule difficulté a été largement évoquée : les dégâts de gibier. J'y reviendrai, mais la chasse ne pose globalement aucun problème et n'est pas incompatible avec la présence d'un parc naturel régional ; bien au contraire.

Je vous dirais ensuite un mot en tant que Conseiller régional en charge des forêts. Là aussi, les relations entre la Région et le monde de la chasse ont toujours été bonnes. C'est un héritage historique de notre ancien président de région Bourgogne, François PATRIAT, qui lui-même était un grand chasseur. Là aussi, nous avons un partenariat. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur le Président, mais je vais tout de même devancer vos propos : je sais que vous espérez toujours un soutien financier accru de la Région. Or, il est ce qu'il est avec les moyens dont nous disposons.

J'ai aussi l'honneur et le plaisir de coprésider le Comité Régional Sylvo-cygénétique aux côtés de la DRAAF. Cette instance régionale n'a pas pour but de se prononcer sur les plans de chasse. Ce n'est pas une instance au-dessus des instances départementales. Il s'agit plutôt d'une instance de dialogues et de concertations pour s'assurer que nous n'avons pas de problème de déséquilibre forêts/gibier dans la région. Cette situation est très variable d'un endroit à l'autre. Certains lieux ne rencontrent pas trop de problèmes de déséquilibre agro-sylvo-cinégétique, d'autres si. Heureusement, ce n'est pas dans la Nièvre que sont les plus gros problèmes. Néanmoins, le sujet est véritablement problématique dans certains endroits en Bourgogne-Franche Comté, pour les milieux agricoles comme pour la régénération des forêts.

Dans la Nièvre, nous pouvons nous féliciter de cet accord historique entre le monde de la chasse et le monde forestier, notamment concernant la gestion des grands cervidés dans le massif des Bertranges et le massif Moulins-Engilbert. Il a toujours plutôt satisfait les forestiers puisque nous gérons les populations sur ces deux massifs tandis que nous n'en voulons pas en dehors. Je résume, mais les grands cervidés peuvent effectivement commettre des dégâts terribles sur les régénérations forestières. Les chevreuils font des dégâts sur les petits arbres, une fois que ces derniers ont dépassé un mètre de haut ils ne sont plus en danger. En revanche, le cerf peut faire des dégâts sur des arbres relativement âgés, notamment sur les épicéas, écorcés jusqu'à 2 m de hauteur pour des arbres qui peuvent avoir 30 ou 40 ans.

Cela tourne donc globalement bien dans la Nièvre et je vous en remercie. Merci aux chasseurs nivernais, pour les efforts de prélèvements réalisés cette année. Nous avons vu les chiffres, nous avons notamment un plateau de prélèvements record avec les sangliers. C'est important, car les sangliers font des dégâts sur les cultures et les routes. En effet, je rappelle que plus il y a de gibier, plus il y a de risques de collisions routières. Malheureusement, en 2023, nous avons déploré une collision meurtrière dans la Nièvre avec un sanglier, laquelle a touché l'un de mes petits cousins. L'accident aurait sans doute pu se produire avec moins de sangliers, mais cela s'est produit et il faut aussi penser que des vies humaines peuvent être en jeu.

Pour terminer, nous avons entendu les propos du président national Willy SCHRAEN. Ils sont assez politiques, mais je vais rebondir pour élargir le propos sur la place de la chasse en France. J'entends tout ce que dit Willy SCHRAEN à l'égard des écologistes, mais je pense qu'il faut rester zen. Il y a toujours eu des « anti-chasse ». J'ai le souvenir, lorsque j'étais jeune chasseur dans les années 90, de l'existence du ROC (le Rassemblement des Opposants à la Chasse). Il y a toujours eu des anti-chasse, il y en aura toujours. Cela ne nous a jamais empêchés de chasser et ne nous en empêchera jamais, car comme nous le savons : il y a besoin de chasser.

L'homo sapiens a toujours été un super prédateur. Il n'y a pas d'équivalent. Et quand bien même – nous l'observons dans certains pays – il y a encore de grands prédateurs sauvages (même ici avec notamment le retour du loup), cela ne suffit pas à réguler les populations de cerfs, de chevreuils et de sangliers. Il y aura donc toujours besoin d'êtres humains pour chasser et réguler la grande faune sauvage.

Mon inquiétude se porte ailleurs, sur l'évolution démographique. Y aura-t-il suffisamment de chasseurs pour jouer ce rôle de régulation ? Je n'en suis pas certain quand je vois l'évolution. La moyenne d'âge est relativement élevée dans le domaine, avec une courbe démographique qui diminue de décennie en décennie. Je terminerai là-dessus et rejoins Willy SCHRAEN quant à la nécessité de donner envie aux jeunes de chasser et de découvrir la chasse. Cela signifie rester sur une activité conviviale et sympathique, un sport populaire. Nous devons faire envie.

Je vous remercie de votre attention. Vive la chasse et vive la Nièvre !

- *Chef d'escadron Laurent GAY-PEILLER.*

Laurent, c'est un plaisir que de vous avoir à nos côtés pour nos travaux. Nous avons l'an passé fait des annonces de collaboration entre les services de la Fédération des chasseurs et ceux de la gendarmerie, appuyés occasionnellement par ceux de l'OFB, car le constat était clair : il y avait un manque de police de la chasse. Cette dernière saison a vu la mise en place de plusieurs opérations de contrôle dont je vous laisserai faire un bilan. Je vous laisse la parole.

Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, amis chasseurs. Le Colonel BURLET, commandant de groupements de gendarmerie départementale de la Nièvre, étant absent du département, il m'a chargé de le représenter et vous prie de l'excuser.

L'an dernier, lors de la précédente assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du département, je soulignais la volonté de la gendarmerie nationale de travailler en étroite collaboration avec les différents services agissant dans le domaine de la chasse. Au cours de l'année 2023, et tout au long de la saison de chasse qui vient de se terminer, c'est ce que nous avons fait au travers de l'organisation d'un certain nombre de services coordonnés. Ce travail réalisé de concert se justifie par la poursuite d'objectifs communs, aux premiers rangs desquels la sécurité des personnes et des biens, que ce soit avant, pendant et après les actions de chasse. Cet enjeu de sécurité contribue au surplus à améliorer l'image de la chasse, laquelle peut parfois avoir mauvaise réputation. Parmi les efforts que nous avons identifiés sous l'impulsion du préfet Daniel BARNIER, nous avons su accroître l'échange de renseignements entre nos services, multiplier les appuis lors des investigations, mettre en place des actions coordonnées de lutte contre l'insécurité à la chasse et le braconnage et mutualiser la communication sur nos actions communes. Ainsi, ce ne sont pas moins de 10 opérations coordonnées menées sur le terrain entre octobre 2023 et février 2024 avec les agents de la fédération, mais aussi avec le concours de l'OFB et de l'ONF.

À chaque fois, ce sont plusieurs dizaines de chasseurs qui ont été contrôlés, tantôt en action de chasse, tantôt en déplacement entre deux territoires de chasse, ou entre les rendez-vous de chasse et les zones de battues.

Dans la grande majorité des cas, les contrôles ont été bien perçus et les contacts particulièrement cordiaux. Si quelques chasseurs se sont montrés davantage réticents, c'est qu'ils n'étaient pas forcément en règle, que ce soit dans le domaine spécifique de la chasse – et singulièrement la sécurité – ou dans le domaine de la circulation routière et de la conduite des véhicules. En effet, quelques infractions ont été relevées par la gendarmerie ou d'autres services concourant à ces opérations. Je n'ai pas l'intention de vous faire un bilan chiffré. Par ailleurs, il n'est pas énorme. Cela montre que la simple présence sur le terrain a été à la fois dissuasive, mais surtout constructive et à valeur de formation.

Malgré cette synergie mise en œuvre, nous avons constaté, sur le département, deux accidents de chasse au cours de la saison 2023-2024. Fort heureusement, aucune blessure n'a été occasionnée au tiers. Je parle ici des non-chasseurs, car malheureusement, nous déplorons une victime physique. Suite au départ du coup de feu, à l'occasion de la chute du chasseur, celui-ci s'est blessé au poignet.

C'est pourquoi nous allons poursuivre notre coopération au cours de la prochaine saison. La prévention des risques et, par suite, le rappel des règles de sécurité à respecter demeurent le fil rouge objet du plan de sécurité à la chasse. Dans ce cadre, il nous appartient à chacun, à notre niveau, de défendre notre et votre passion, et d'œuvrer pour redorer le blason de la chasse. Dans ce but, vous pouvez compter, cette année encore, sur la gendarmerie de la Nièvre pour continuer d'agir aux côtés de la Fédération départementale des Chasseurs.

Je vous remercie de votre attention et par Saint Hubert : vive la chasse !

- *Patrice PERROT, Député de la Nièvre.*

Cher Patrice, nous sommes honorés de vous accueillir pour la deuxième année consécutive. C'est un véritable honneur que de disposer de notre député, qui s'il n'est pas chasseur est tout du moins pêcheur. Nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre notre passion et notre art de vivre. Monsieur le Député, c'est à vous !

Messieurs les présidents, Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les chasseurs et Mesdames et Messieurs les élus, merci de votre invitation. C'est un engagement fort de ma part, notamment sur tout ce qui concerne les activités nature, à travers l'ensemble des travaux menés à l'intérieur des groupes d'étude et qui nous permettent d'accompagner les éléments de communication sur les activités de la chasse, mais pas seulement. En effet, notre approche est aujourd'hui plus douce que certaines radicalités du monde écologiste. Elle consiste à dire que

les espaces doivent se partager au regard des passions portées par les individus. C'est bien évidemment le cas de la pêche, de la chasse, de la randonnée, de la marche, de l'équitation (pourquoi pas), du cyclisme, etc. Tout cela renferme les passionnés que nous sommes de cette nature, laquelle doit s'inscrire dans un environnement de partage et d'apaisement. Nous nous y retrouvons aussi autour du vivre ensemble et du partage. Daniel BARBIER l'a très largement dit au travers de ses propos.

J'aimerais dire que sans chasse, nous n'avons plus de territoire. Il existe des impacts forestiers, agricoles, mais je rappelle aussi que la chasse implique des mobilités sur le territoire. Nous l'avons facilité il y a quelques années en uniformisant le permis national et en le ramenant à des cotisations acceptables, parce que nous tenons à cette chasse populaire et accessible. C'est un premier pas, mais l'idée est aussi de redonner la possibilité à chacun de participer sur le territoire, de partager sa passion et de retrouver ses amis. La chasse, comme la pêche et beaucoup de ces actions sont très régulièrement montrées du doigt. Je voudrais tout de même saluer l'évolution de la Fédération des Chasseurs par l'intermédiaire de Willy SCHRAEN – je le rencontre une à deux fois par an en fonction de l'actualité – et leur volonté de transparence, de communication positive, pour ramener la chasse à ce qu'elle est : une passion partagée entre gens de bonnes intentions. Cela va au-delà d'une certaine séparation sociale. Je l'assumerai à vos côtés : la chasse fait partie intégrante de cela.

En ce qui concerne les enjeux sur les évolutions réglementaires, je fais partie de ceux qui souhaitent (et nous sommes nombreux) qu'elles se fassent dans les deux ans. Les pluri annualités des accords sont en train de se mettre en œuvre, mais il faut aussi laisser le temps à cet environnement de trouver les bons formats et les bons équilibres pour, à titre d'exemple, que les indemnités dues sur les dégâts de gibier ne reposent plus seulement sur cette corporation, car à un moment donné, elles deviennent – et je le comprends fort bien – insupportables pour ceux qui les financent.

L'évolution législative de certains de ces sujets fait l'objet d'une concertation régulière avec les représentants des chasseurs, mais aussi les autres acteurs que sont les agriculteurs et les forestiers. En effet, le sujet de la forêt, au regard des enjeux du changement climatique, se pose. Les renouvellements forestiers effectués dans le cadre du plan de relance, notamment, font l'objet de dégâts importants de la part du gibier. Au moment où nous sommes près de retrouver les fonctionnalités de la forêt, des pâtures et de notre environnement paysagé au sens large, cela doit nous interpeller et nous permettre de nous projeter sur les compensations et relances possibles.

L'enjeu des loups et de la formation des louvetiers prend également de l'importance. Nous l'avons très peu abordé, mais c'est aussi dans cette association entre chasseurs et acteurs du monde agricole que nous devons l'anticiper et le traiter, pour que cela ne soit plus perçu par les agriculteurs comme quelque chose de vertical et d'imposé. Je vous invite donc, Monsieur le Président, à ce que nous travaillions sur le sujet afin que nos louvetiers de demain soient en mesure de les rassurer.

Vous l'aurez compris, notre soutien est total et massif, y compris envers nos chasses traditionnelles et ancestrales comme la vénerie sous terre. Vous l'avez très largement abordé avec la forte tâche autour du blaireau, mais cela se vérifie aussi pour les populations de renards et de sauvagines. À titre indicatif, je ne peux plus élever mes poules en plein air tellement les renards prélèvent. Je veux bien les nourrir, mais je préfère manger les œufs !

En vous remerciant encore une fois de votre invitation. Nous apportons tout notre soutien aux chasseurs pour que cette chasse reste ce qu'elle est, qu'elle soit accessible, mais aussi populaire. Cet enjeu est à relever collectivement. Je vous dis à l'année prochaine avec, je l'espère, des avancées sur les sujets soulevés.

- *Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre*

Merci Monsieur le Président. Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est un sujet réel concernant notre département, mais aussi plus globalement l'ensemble des territoires ruraux. Je n'ai pas

salué tout le monde, mais vais tout de même saluer l'ensemble des membres présents à cette assemblée générale, en particulier les chasseuses et les chasseurs.

Être ici me permet de prendre la mesure et la sensibilité des sujets qui vous intéressent : votre engagement, vos envies, ce qui représente vos loisirs, mais aussi les difficultés, les craintes que vous ressentez et les défis et perspectives auxquels nous sommes tous confrontés. Le monde bouge et nous devons bouger avec lui ! Cette condition est essentielle pour que nous puissions trouver, les uns et les autres, notre place dans nos responsabilités et activités personnelles. Cela nécessite dans ce contexte mouvant de trouver les bons compromis entre les envies des uns et des autres, ce qui est nécessairement compliqué.

Je voudrais vous dire deux mots de là où je parle et vous témoigner de la légitimité que je peux avoir à parler au regard de l'intérêt que je peux porter, à la fois intellectuellement, mais aussi dans mon ressenti quant à nos territoires ruraux.

Je suis originaire – beaucoup le savent ici – de Montigny-en-Morvan, en plein cœur du Morvan. Il m'a parfois été fait le procès, lorsque j'étais Président du Conseil départemental, de regarder surtout le Morvan. Or ce n'est pas le cas puisque la Nièvre est mon département. On peut être originaire de sa commune, de son territoire, de son département, mais également français et citoyen du monde. C'est en tout cas la dimension dans laquelle nous devons être aujourd'hui. J'ai été élu sur ce territoire, dans ma commune il y a maintenant quelques années, puis pris d'autres responsabilités pour lesquelles vous m'avez peut-être suivi. Tout cela pour dire que je pense avoir dans ma chair cette sensibilité liée à nos territoires ruraux, même si pour des raisons professionnelles, j'ai été dans l'obligation de faire la navette entre le lieu d'exercice de mon métier et mes responsabilités électives. En effet, je ne suis pas un élu de carrière. J'ai entamé un parcours politique, mais ai exercé une activité jusqu'à ma présidence au Conseil départemental, laquelle m'a largement occupé à temps plein.

Je suis attaché à la ruralité et essaye de la porter là où je suis dans mes responsabilités, en particulier au Sénat depuis 2017. Si j'ai voulu exercer des fonctions à Paris, c'est parce qu'il me paraissait important d'être sur place pour partager ce que représentent nos territoires ruraux, en réalité pas dans les représentations que certains peuvent avoir. En effet, la ruralité n'est pas nécessairement celle que l'on voit de l'extérieur, elle est aussi celle que l'on vit de l'intérieur comme nous le vivons. Nous avons créé en 2015, avec des présidents de département, une association nommée « Nouvelle ruralité » pour montrer que nous étions contemporains à notre temps et non pas sur des territoires du passé. Et, alors que la pensée de notre pays tournait autour des métropoles, nous souhaitions dire que la France a le plus bel espace rural en Europe, de par sa superficie et la diversité de ses territoires, et qu'il était dommage qu'un pays comme le notre tourne le dos à une part importante de sa réalité et du potentiel qu'elle représente au regard de ce que nous apportons en termes d'alimentation, de biodiversité et de dépollution de l'air et de l'eau. Tandis que d'autres polluent, la ruralité est indispensable pour construire l'avenir de notre pays et celle de l'humanité.

J'ai aussi créé ce que nous avons appelé le Parlement rural français, dans lequel nous retrouvons des représentants, des élus de sensibilités politiques diverses, des représentants des milieux associatifs et économiques, ainsi que des chercheurs universitaires pour venir contester une approche qui tournerait autour des métropoles.

Aujourd'hui, je travaille à la mise en place d'un institut des hautes études des mondes ruraux. Vous allez me dire que nous sommes très loin de ce qui a été évoqué ce matin, mais je ne le crois pas. Parce que nous avons des responsables, qu'ils soient politiques, de la haute administration, des technocrates, des secteurs économiques ou des médias, qui ne connaissent pas nos territoires ruraux tels qu'ils sont, avec leurs difficultés, mais aussi leur potentiel. L'idée, à travers cet institut, plutôt que de se plaindre des technocrates et de ceux qui prennent des responsabilités sans connaître les territoires, est de leur donner des éléments pour suivre des formations dans lesquelles nous leur dirons de manière théorique et pratique ce que nous sommes.

Tout cela pour dire que j'essaie d'incarner la ruralité et travaille à ce qu'elle soit reconnue pour ce qu'elle est. Dans cette ruralité, bien évidemment, il y a les loisirs et les activités de pleine nature, mais il y a aussi la chasse. Je suis très attaché à la chasse pour un premier principe : c'est une conquête de la révolution. Personnellement, je suis contre les privilèges et trouve très bien,

même si la réalité est différente selon les historiens, que la chasse ait été une conquête populaire à la Révolution. Ce loisir doit rester populaire.

Derrière cela – vous l'avez évoqué – la chasse ne représente pas simplement une activité de loisir ou un sport, mais apporte également une connaissance indispensable en matière de biodiversité, de gestion et de la régulation des espèces. Vous avez une activité sociétale, qui compte, qui existe et qui est nécessaire.

Néanmoins, pour ceux qui chassent depuis longtemps, le contexte bouge. Nous sommes confrontés, les uns et les autres, à des changements d'attente. Les temps changent. Les enjeux du réchauffement climatique et de la diversité sont une responsabilité que nous partageons. Sur le plan démographique, nous avons des mouvements de population avec des personnes qui n'ont pas exactement les mêmes connaissances, le même lien à l'histoire et le même lien social avec nos territoires. Ils ne sont pas chasseurs et attendent autre chose de notre territoire. Ainsi, il nous faut travailler à trouver des compromis entre les différents usages que nous pouvons avoir et de nos perspectives.

Il nous faut également travailler sur l'identité de nos territoires. Elle est ce qui nous reste de l'histoire passée, de nos traditions, bien que notre identité ne fût pas la même il y a 50 ou 100 ans. La question est de savoir quelle est l'identité vers laquelle nous souhaitons aller. Ce n'est pas quelque chose de passif, mais quelque chose qui évolue. Nous allons devoir la construire avec ceux qui vivent et passent sur nos territoires. Le sujet est délicat et nous oblige à être dans la co-construction, la coopération et l'écoute des uns et des autres, en essayant de comprendre les attentes et de partager ce que sont les nôtres. Ce ne sont pas des serments simples. Cependant, je pense que pour que nous puissions avancer, nous devons le faire ensemble, que nous devons rester ouverts aux autres, aux perspectives et que nous restions optimistes, car, Monsieur le Président, c'est essentiel. Il y a de bons moments à vivre sur le territoire rural, et pour ceux qui sont chasseurs, de bons moments de convivialité et d'humanité. Je vous remercie.

- *Pierre PAPAODOULOS, Directeur de la DDT.*

Monsieur le Directeur, cher Pierre, c'est votre deuxième Assemblée avec nous, mais la première en tant qu'adhérent de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre. Merci pour ce geste symbolique d'adhésion à notre structure. L'ensemble des missions dont la fédération est délégataire de missions de service public de la part de l'Etat nécessite une parfaite confiance entre nos structures. Je sais que l'Etat se trouve souvent tiraillé entre les différents acteurs et les doléances des chasseurs, des forestiers et des agriculteurs. Continuons de poser les sujets sur la table et de trouver ce qui peut être le mieux pour notre département, et pour l'intérêt de la chasse ! Monsieur le Directeur, je vous laisse le soin de clôturer nos travaux.

Bonjour Mesdames et Messieurs, Monsieur le Député, l'ensemble des présidents ici présents. Je vous salue particulièrement, chasseuses et chasseurs, ainsi que Cyrille JOUGUELET (Monsieur Chasse à la Direction Départementale des Territoires), Alban PETITBOUT (Chef de service de l'Office français de la biodiversité dans la Nièvre), Jean-Luc GOBY et les louvetiers. Ce sont des collègues de grande proximité qui travaillent sur ces sujets-là.

Les échanges ont pas mal tourné autour des relations. Merci à vous, Monsieur le Président, et à Guy ROBLIN pour vos remerciements appuyés sur la qualité de nos relations. C'est en effet extrêmement important. Je ne me souviens plus ce que j'avais dit exactement la semaine dernière, mais cette fluidité est véritablement importante. Je vous le dis, chasseuses et chasseurs, que les relations entre l'administration et la Fédération de chasse sont très simples. Elles passent par des SMS, un coup de fil ou un rendez-vous. Tout va très vite et est très fluide. C'est un gage d'efficacité sur la façon dont nous travaillons ensemble et dont nous mêlons notre professionnalisme, ainsi que – désormais, on peut le dire – nos relations amicales avec le monde agricole.

Vous avez lancé quelques pics tout à l'heure, mais la situation se réchauffe. La dernière commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, que j'ai présidée et qui a duré un temps record avec une quinzaine de sujets traités en 2 h, a été très rapide, car bien préparée. Elle a été bien préparée avec vous, mais aussi préalablement avec le monde agricole. Ils ne sont

malheureusement pas venus, mais, pour les avoir contactés aussitôt, ce n'était pas un *boycott* de leur part. Ils me l'ont redit et les décisions prises lors de cette commission, qui faisaient l'objet de quelques dissensions, avaient été réglées avant. Ils les auraient de toute façon approuvées tel qu'elles ont été votées lors de la commission.

Il est très important pour moi de faire ce lien. J'appelle les uns, je rencontre les autres, avec ce rôle de diplomate.

En tout cas, les exercices de diplomatie entre le monde agricole et la Fédération de chasse font partie de mon quotidien. La volonté est véritablement de revenir autour de la table, notamment au sein de la Commission départementale d'indemnisation. Si nous avons regretté leur absence – moi le premier – je ne doute pas qu'ils seront là à la prochaine. Cette question de la relation et de l'unité, vous l'avez exprimée, Monsieur Alban de MONTIGNY, en évoquant la forêt et la Fédération de Chasse. Pour rassembler le quatuor, il nous reste le monde agricole, mais les présidents m'ont dit revenir aux tables des échanges. C'est en tout cas à suivre.

J'évoque rapidement les exodes. Nous devons être extrêmement prudents et nous devons argumenter nos décisions administratives. Nous nous sommes fait casser nos arrêtés renard, avons celui sur le corbeau qui se passe bien pour l'instant et nous verrons comment cela se passera pour le blaireau. Quoi qu'il en soit, il nous faudra être unis et prévoir des argumentaires forts.

Le loup sera également un gros sujet à traiter. Ce n'est pas un sujet chasse, mais plutôt prédation. Il est à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la FDSEA de la semaine prochaine et c'est une raison de plus de rassembler tout le monde autour de ce sujet sensible et compliqué.

J'ajoute que j'ai créé mon compte SIA. Celui-ci n'est pas compliqué. Je vous invite à le faire et vous conseille de scanner ou photographier votre carte d'identité, votre permis, votre justificatif de domicile et la validation du permis pour l'avoir à portée de main sur votre ordinateur. Une fois les quatre pièces mises sur votre ordinateur, cela va super vite. Vous serez tranquilles.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez présenté, sachant que nous en avons parlé en commission. Outre les louanges de Guy que je retiens en premier chef, je retiens surtout de ce rapport d'activité que le tableau de chasse sanglier a augmenté de 26 % en un an. C'est quand même un beau score ! Il faut l'interpréter avec parcimonie, car il peut être lié à l'augmentation des populations. Ceci étant, c'est manifestement un effort particulier des chasseurs que je tiens à saluer, car le sujet sanglier est pour moi le sujet principal. Il faut tenir le cap et, sans déflorer le sujet, je crois savoir que c'est une des raisons qui poussent les représentants du monde agricole à vouloir revenir dans le jeu.

Je conclurai en vous rappelant mon soutien. Les mots sont une chose, mais de façon plus concrète, je suis ingénieur des eaux et forêt, un pur produit de l'ONF. Je connais les forêts, j'ai été un peu dans les Vosges et sais donc ce que sont les dégâts de gibier. J'ai également la charge de la question de l'économie agricole dans le département, sous le couvert des représentants agricoles. Je connais donc plutôt bien le sujet. Et, bien que je sois un chasseur plutôt moyen, je valide mon permis de chasse dans le département. Ce sont des sujets que je connais bien. À titre personnel, je serai un soutien pour les chasseurs et la Fédération de chasse. Ce ne sont pas des paroles en l'air, je suis sincère. J'espère que vous voudrez bien me croire. Encore une fois, merci pour cette assemblée générale.

J'ai juste un petit problème, car je suis en train de me découvrir une passion pour la pêche. Monsieur le député, nous allons donc devoir causer. C'est nouveau, ça vient de sortir. Je m'y intéresse depuis deux mois et ça commence à m'intéresser. La pêche à la carpe commence un peu à me prendre aux tripes, mais je n'en resterai pas moins un fervent défenseur de votre fédération et des chasseurs. Merci de votre attention.

## **REMISE DE MEDAILLES**

Je vais vous demander encore quelques minutes d'attention car nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise.

J'appelle à la tribune :

- Joseph MOLERO, médaille de bronze

- Mickaël PFEIFFER, médaille de bronze
- André SIGNORET, médaille de bronze

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade. Nous avons invité Monsieur Jacques CIVRAIS aujourd'hui, mais pour des raisons de santé, cette remise de médaille sera décalée à un moment plus convivial au siège de la fédération. Il en est de même pour Pascal LAFRANCE et Bastien MAITRE, qui ne peuvent pas être des nôtres aujourd'hui.

Merci à toutes et à tous !